

RB

FORMATION

L'expertise partagée

CATALOGUE 2023

RB-FORMATION.FR

FORMATIONS
EN INTER
OU
EN INTRA

LES FONDAMENTAUX

BANQUE DE DÉTAIL

FINANCEMENT

CONFORMITÉ

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET ORGANISATION

CASH MANAGEMENT ET PAIEMENTS

DONNÉES PERSONNELLES

GARANTIES

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie
ACTIONS DE FORMATION

RB
REVUE BANQUE

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nous avons le plaisir de vous présenter notre catalogue formations 2023 qui capitalise sur le succès remporté les années précédentes*.

De nouveaux thèmes, des programmes actualisés et une offre de formation intra viennent l'enrichir pour répondre au mieux à vos besoins.

Nos formations sont principalement destinées aux professionnels des secteurs bancaire, assurantiel et financier et à leurs équipes. Elles ont vocation à vous accompagner dans les profondes transformations en cours. L'expertise partagée vous permettra de disposer, à l'issue de chacune d'elles, de méthodes et d'outils pour une mise en œuvre rapide et sûre au sein de votre entreprise.

Quelle que soit la formule que vous choisissiez, en présentiel ou à distance, nos formations sont autant de clés pour :

- comprendre les enjeux du secteur ;
- appréhender les contextes réglementaire et juridique ;
- maîtriser l'organisation et les procédures opérationnelles.

Alain Gourio
Directeur des publications
Revue Banque

* En moyenne 350 collaborateurs formés en présentiel ou à distance.
99 % sont satisfaits ou très satisfaits de leur formation (année de référence 2022, au 30 novembre).

SOMMAIRE

■ Formation en présentiel* ● Formation exclusivement à distance

*Toutes nos formations en présentiel sont susceptibles de basculer à distance en fonction de la situation sanitaire.

LES FONDAMENTAUX

■ Point annuel du droit bancaire et financier – Bilan 2022.....	6
■ Le secret professionnel et le banquier NOUVEAUTÉ	7
■ Les bases du droit bancaire	8
■ Le cadre européen de l'activité bancaire : mécanismes institutionnels, stratégies de <i>lobbying</i> et conséquences du Brexit.....	9
■ La réglementation prudentielle et ses évolutions : des accords du Comité de Bâle au règlement européen CRR/CRR3	10
■ Comprendre les déterminants de la performance des banques	11
■ Droit de la concurrence et stratégie de prévention en matière bancaire	12
■ Produits dérivés : mise en pratique des réglementations	13
■ La comptabilité des opérations de banque – niveau 1.....	14
■ La comptabilité des opérations de banque – niveau 2.....	15
■ La comptabilité des dérivés en normes françaises et internationales (IFRS) et fiscalité des dérivés	16
■ Finance durable – un nouveau cadre réglementaire pour les acteurs et produits financiers	17
■ La responsabilité du banquier	18

BANQUE DE DÉTAIL

■ Les règles de la distribution de l'épargne financière	19
■ Distribution d'assurance dans le domaine de la banque de détail	20
■ Traitement des clientèles fragiles et vulnérables.....	21
■ Le crédit à la consommation : mise en œuvre de la nouvelle directive NOUVEAUTÉ	22

FINANCEMENT

■ Financement bancaire syndiqué	23
■ Financement LBO : acquisition d'une société par effets de levier.....	24
■ Financement d'actif	25
■ Financement de projet d'énergie renouvelable (EnR) après la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)	26
■ Financement de projet structuration et bancabilité NOUVEAUTÉ	27
■ Le financement des professionnels de l'immobilier	28
■ La banque et les entreprises en difficulté : restructuration et financements	29

CONFORMITÉ

■ Le cadre réglementaire des opérations d'externalisation	30
■ Les sanctions financières internationales	31

SOMMAIRE

■ Mise en œuvre pratique d'un dispositif anticorruption Sapin II	32
■ Les sanctions AMF et ACPR : bilan de l'année 2022-2023	33
■ La gouvernance dans les établissements de crédit	34
■ Le gel des avoirs.....	35
■ La déclaration de soupçon.....	36
■ Mise en œuvre de la nouvelle réglementation européenne anti-blanchiment NOUVEAUTÉ	37

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET ORGANISATION

■ De la signature électronique aux <i>wallets</i> NOUVEAUTÉ	38
■ Cyber – les fondamentaux : de la menace à la défense	39
■ Intelligence artificielle dans le domaine bancaire NOUVEAUTÉ	40
■ Les actifs numériques NOUVEAUTÉ	41

CASH MANAGEMENT ET PAIEMENTS

■ <i>Cash Management</i> : des fondamentaux à l' <i>Open Banking</i> – niveau 1	42
■ <i>Cash Management</i> : des fondamentaux à l' <i>Open Banking</i> – niveau 2	43
■ Les comptes et services de paiement : après la DSP2.....	44
■ Les fraudes et modes de prévention en matière de paiement	45

DONNÉES PERSONNELLES

● Protection des données personnelles : conduite de la conformité et bonnes pratiques	46
---	----

GARANTIES

■ Maîtrise du crédit documentaire mécanismes et apports des RUU 600	47
■ Maîtrise des cautionnements et des garanties internationales.....	48
■ Les garanties en droit bancaire	49

Le programme de certaines de nos formations est susceptible d'évoluer selon l'actualité.



Pour y participer :

Un ordinateur, une connexion Wifi suffisante et de préférence un casque audio ou kit main libre.

Pour y accéder :

Nous vous enverrons un lien au préalable pour vous connecter le jour J avec vos identifiants personnels. Vous serez accueillis dans notre salle virtuelle par le formateur et un membre de l'équipe RB Formation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.rb-formation.fr

- Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.
- Imprimez la page à l'aide de votre navigateur, puis cliquez sur « envoyer ».
- Envoyez-nous par email ou courrier le bulletin d'inscription signé.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Stagiaire :

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 7 jours du début de l'action mentionnée à l'article 1 ou abandon au cours de la formation, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.920-9 du code du travail.

- Organisme :

REVUE BANQUE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines avant de le début de celle-ci, si le seuil minimum d'inscrits (5 personnes) n'est pas atteint.

ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter si vous avez besoin d'aménagements particuliers :

Caroline Breton, par tél. : 01.48.00.54.04 ou par mail formation@revue-banque.fr

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Possibilité d'adaptation sur demande du support, du rythme de la formation.

Aménagement possible de la salle.

CONTACT

Pour toute information :

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

formation@revue-banque.fr

Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATIONS SUR MESURE

Toutes nos formations peuvent être proposées en intra. Devis sur demande.

REVUE BANQUE, 18 rue La Fayette, 75009 Paris,

- organisme dispensateur de formation enregistré sous le numéro 11.75.11101.75

POINT ANNUEL DU DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

BILAN 2022



CONTEXTE

L'actualité juridique et réglementaire a encore une fois été très riche en 2022. Cette formation permet en une journée et demi d'avoir une connaissance de l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et de régulation ainsi que des arrêts importants affectant directement l'activité bancaire et financière.

OBJECTIFS

- Connaître l'actualité juridique et réglementaire de l'année 2022
- Connaître les textes législatifs, réglementaires, de régulation et des arrêts affectant directement l'activité bancaire et financière

PUBLIC

- Responsables juridiques
- Juristes de banque et juristes financiers
- Responsables et collaborateurs conformité
- Avocats

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

Le programme pourra être adapté en fonction de l'actualité. Vous trouverez sur rb-formation.fr le programme détaillé.

JOURNÉE 1 animée par Alain Gourio

1. Textes et thèmes généraux France et Europe
2. Crédit
3. Responsabilité en matière de crédit
4. Garanties du crédit
5. Assurance emprunteur
6. Données personnelles
7. Lutte anti blanchiment et financement du terrorisme
8. Paiements
9. Voies d'exécution
10. Procédures collectives.

JOURNÉE 2 animée par Bertrand Bréhier

1. Textes généraux français et communautaires
2. Positions / recommandations / doctrine des autorités
3. Jurisprudence / pratique décisionnelle

FORMATEURS

Bertrand Bréhier est, depuis 2007, responsable adjoint du département « Réglementation bancaire et financière » de la Société Générale. Ce service est en charge du droit des marchés financiers (marchés réglementés, marchés de gré à gré et gestion d'actifs), de la réglementation bancaire (surveillance prudentielle, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme), de la réglementation des assurances et de la coordination des relations avec les superviseurs prudentiels. Il est chargé d'enseignement à l'Université Côte d'Azur.



JEU. 26 & VEN. 27 JANVIER
OU JEU. 9 & VEN. 10 FÉVRIER

Formation d'une journée et demi
DURÉE : 10h
J1 : 8h30-16h30 • J2 : 8h30-11h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1350 € HT (1620 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 0148 00 54 04

Alain Gourio est directeur des publications du Groupe Revue Banque. Docteur en droit, il est ancien président et administrateur de l'Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier (AEDBF). Il est également administrateur et ancien président du comité scientifique de l'Association nationale des juristes de banque (ANJB). Auparavant, il a été directeur juridique et conformité de la Fédération bancaire française et responsable du pôle Coordination juridique à la Direction des Affaires Juridiques du Groupe BNP Paribas.



LE SECRET PROFESSIONNEL ET LE BANQUIER



OBJECTIFS

- Connaître le contexte et la mise en œuvre du secret bancaire aussi bien en situation domestique qu'internationale.
- Maîtriser les risques liés au transfert de l'information à l'intérieur de l'entité bancaire, dans le groupe bancaire et avec certains tiers seront précisés.

PUBLIC

- Responsables juridiques
- Responsables de la conformité et/ou du contrôle interne
- Juristes de banque, *Compliance Officer* et responsable des risques

PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier. La formation capitalisera sur une connaissance des fondamentaux de la profession bancaire et de l'organisation de la relation client.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

Le secret bancaire est une déclinaison du secret professionnel et existe depuis longtemps pour protéger les informations des clients ou prospects de la banque. Il s'agit aussi d'un moyen de signaler aux clients la qualité des modalités du service rendu par la banque, alors que le monopole bancaire est battu en brèche. Le banquier doit bien évidemment appliquer correctement le secret bancaire qui est pénalement sanctionné. Le groupe bancaire doit par ailleurs s'organiser pour être en mesure de faire circuler l'information soumise au secret, que ce soit en interne pour être efficace dans la relation client, ou vers des tiers avec

lesquels le secret est partageable ou n'est pas opposable. Les banques ayant une présence internationale doivent en particulier vérifier la bonne application cumulative des contraintes dans les succursales et filiales.

1. L'ÉMERGENCE DU SECRET BANCAIRE

- 1.1 Du «confident nécessaire» à la notion de secret bancaire
- 1.2 Définition : personnes et informations protégées, personnes soumises au secret
- 1.3 Distinction avec les autres types de secret professionnel et les obligations issues du RGPD
- 1.4 Distinction avec la confidentialité contractuelle
- 1.5 Protection : sanctions civiles, administratives et pénales

2. LA PROHIBITION DE PRINCIPE DU TRANSFERT DES INFORMATIONS PROTÉGÉES

- 2.1 Situation domestique : l'entité mère, les services internes, les filiales et les tiers
- 2.2 Situation internationale : les succursales ou filiales et les tiers

3. LA POSSIBILITÉ DE TRANSFERT DES INFORMATIONS PROTÉGÉES

- 3.1 L'accord du client
- 3.2 La nature de l'opération
- 3.3 Les possibilités selon la zone géographique de situation des informations

4. L'OBLIGATION DE TRANSFERT DES INFORMATIONS PROTÉGÉES

- 4.1 Les demandes initiées par certaines autorités compétentes : autorité judiciaire, supervision bancaire, AMF, communication fiscale, autorités de la concurrence, TRACFIN, CNIL
- 4.2 Les grandes contraintes :
 - *reportings* : Banque de France, DFIP, superviseurs
 - les alertes de sécurité financière : AML-FT, anti-corruption
- 4.2 Le transfert international d'information :
 - la coopération administrative ou judiciaire entre autorités compétentes dans l'UE
 - les limites portant sur les demandes émanant de pays tiers, les accords internationaux
 - les banques étrangères opérant dans l'UE

5. LA DOCUMENTATION CONTRACTUELLE

- 5.1 La convention de compte, les conditions générales
- 5.2 Les opérations particulières : lien avec les conditions générales et application dans le temps
- 5.3 La limite des lois de police
- 5.4 Le client «récalcitrant»

MARDI 14 NOVEMBRE

 Formation d'une journée
 DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

 INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

 Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
 Tél. : 01 48 00 54 04

6. LE CAS PARTICULIER DE L'EXTERNALISATION D'ACTIVITÉ BANCAIRE

- 6.1 Externalisations standards : notion
- 6.2 Externalisations essentielles, critiques ou importantes. Fournisseurs IT critiques.

7. CAS PRATIQUES

FORMATEUR

Sylvain Lambert est spécialiste en droit bancaire et financier européen et américain. Il est juriste expert au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale et a travaillé au sein de grands établissements bancaires internationaux. Sylvain est Docteur en droit (Paris II), diplômé de l'Université de Californie à Berkeley et chargé d'enseignement à l'Université Paris-Cité.



LES BASES DU DROIT BANCAIRE



CONTEXTE

Le droit bancaire a connu des transformations profondes ces dernières années. La formation vise à fournir un panorama général de l'ensemble du droit bancaire, dans sa double dimension de droit s'adressant aux acteurs du secteur et de droit visant à régir les opérations proposées par les établissements de crédit.

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases de l'organisation bancaire actuelle.
- Comprendre les principales questions juridiques soulevées par les opérations bancaires.

PUBLIC

- Responsables juridiques
- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION : LES ÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES DU DROIT BANCAIRE

- Le renouvellement de la régulation du secteur bancaire
- Les évolutions des principes fondamentaux du droit bancaire
- La prise en compte de l'innovation

1. LES PÉRIMÈTRES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE : LES ÉVOLUTIONS DU MONOPOLE BANCAIRE

- 1.1 Les opérations relevant du monopole bancaire
- 1.2 Les exceptions traditionnelles au monopole bancaire
- 1.3 Les sanctions de la violation du monopole bancaire
- 1.4 Les évolutions du monopole bancaire

2. TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR BANCAIRE

- 2.1 Évolution : diversification des établissements régulés/diversification de la régulation
- 2.2 Les établissements de crédit
- 2.3 Les autres établissements du secteur bancaire régulés
- 2.4 Les conglomérats financiers

3. FONDAMENTAUX DE LA SUPERVISION BANCAIRE

- 3.1 Passage d'une supervision nationale à une supervision partagée entre autorités nationales et européennes
- 3.2 Le contrôle de l'accès à la profession bancaire
- 3.3 La surveillance des activités bancaires
- 3.4 La résolution bancaire

4. GRANDS PRINCIPES DU CRÉDIT

- 4.1 Présentation générale des opérations de crédit
- 4.2 Les grandes caractéristiques des opérations de crédit

5. LES COMPTES BANCAIRES

- 5.1 Présentation des différents types de comptes
- 5.2 Conditions d'ouverture des comptes
- 5.3 Les grands principes relatifs au fonctionnement du compte

6. MONNAIE ET PAIEMENT

- 6.1 La monnaie
- 6.2 Présentation des évolutions réglementaires : DSP 1 et 2
- 6.3 Les instruments de paiement

MERCREDI 4 OCTOBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Juliette Morel-Maroger, professeur à l'Université à l'Université de Paris Dauphine-PSL. Elle a notamment co-écrit un ouvrage consacré au droit bancaire publié chez RB Édition, co-dirigée une recherche collective ayant donné lieu à la publication d'un ouvrage aux éditions Bruylant intitulé « Droit et crise – Régulation et règlement des conflits en matière bancaire et financière ». Elle participe aussi à des conférences, colloques ou encore rédige des chroniques d'actualité dans les revues juridiques, l'une à la revue *Banque & Droit*, l'autre à la *Gazette du Palais*.



LE CADRE EUROPÉEN DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

MÉCANISMES INSTITUTIONNELS, STRATÉGIES DE *LOBBYING* & CONSÉQUENCES DU BREXIT



CONTEXTE

La législation s'appliquant aux institutions financières émane principalement de l'échelon législatif européen. Les institutions européennes élaborent les textes législatifs qui devront être transposés en droit national ou s'appliqueront directement aux institutions financières. Comprendre le processus décisionnel et l'environnement européen est ainsi essentiel pour interagir avec les institutions européennes dans le cadre de l'élaboration de réglementations bancaires et financières.

OBJECTIFS

- Maîtriser le processus législatif européen.
- Comprendre les mécanismes d'influence et la mise en place de stratégies de *lobbying*.
- Connaître le rôle de la BCE et des autorités européennes de supervision en matière de régulation et de surveillance des institutions financières.

PUBLIC

- Tout public
- Professionnels intéressés le processus législatif européen appliqué au secteur bancaire et financier

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. L'ADOPTION DES NORMES EUROPÉENNES DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

1.1 Règlement, directive, décision : différences et portée

- Le règlement : un instrument d'uniformisation juridique
- La directive : un instrument de rapprochement des législations nationales
- La décision : un instrument ciblé

1.2 L'adoption des textes de base

- Proposition de la Commission européenne
- Première lecture et phase de trilogue
- Deuxième, voire troisième lecture
- Publication et entrée en vigueur des textes

1.3 L'imbrication des textes européens : la spécificité du secteur bancaire et financier

- Des actes spécifiques au secteur bancaire et financier
- Les actes délégués et normes techniques de réglementation : des outils de précision
- Les actes d'exécution et normes techniques d'exécution : des outils de mise en œuvre
- Les recommandations, orientations (*guidelines*), avis et Q & A : des outils de « droit mou » à la portée juridique incertaine

2. LES ACTIONS DES BANQUES FRANÇAISES À BRUXELLES

2.1 Complexité de l'environnement : les acteurs bancaires à Bruxelles

- Acteurs institutionnels
- Acteurs non institutionnels

2.2 Possibilité d'influencer le processus législatif

- Rendez-vous et communication d'influence
- Coopération avec des partenaires, relation avec les adhérents
- Veille, contribution à des dossiers
- Communication dans des colloques

3. SUPERVISION ET RÉGULATION DANS LE DOMAINE BANCAIRE ET FINANCIER

3.1 Les autorités européennes de surveillance (EBA, ESMA, EIOPA)

- Pouvoir d'élaboration de normes techniques
- Pouvoir de contrainte directe sur un établissement financier
- Voies de recours à l'encontre des décisions des autorités

3.2 La supervision prudentielle exercée par la BCE

- Missions exercées par la BCE
- Pouvoirs confiés à la BCE pour exercer ses missions
- Voies de recours à l'encontre des décisions de la BCE

MARDI 20 JUIN

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h45-16h45

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Marie Gillouard est responsable Relations Institutionnelles au sein de la Direction juridique et Relations institutionnelles de Crédit Agricole Consumer Finance. Elle a travaillé 10 ans au Département Juridique et Conformité de la FBF, notamment en charge des sujets relatifs à la banque de détail et de droit européen. Elle a été membre du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières pendant deux ans.



Antoine Garnier est chargé de mission Affaires européennes à la Fédération bancaire française à Bruxelles. Avant de rejoindre la FBF, il a travaillé dans le département Affaires publiques du cabinet d'avocats DLA Piper Bruxelles



LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE ET SES ÉVOLUTIONS

DES ACCORDS DU COMITÉ DE BÂLE AU RÈGLEMENT EUROPÉEN CRR/CRR3



CONTEXTE

Depuis la crise économique et financière de 2008, la réglementation prudentielle s'est considérablement développée, permettant de renforcer la solvabilité des banques. Mais cette réglementation est également utilisée comme un levier pour contraindre la gestion des banques au quotidien (caractéristiques des opérations, gestion des risques, ...). Dans ce contexte, il est essentiel que l'ensemble des professionnels puissent appréhender les enjeux de cette réglementation et au-delà, les interactions avec les différents métiers et fonctions de la banque.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation prudentielle
- Connaître les différents indicateurs et ratios réglementaires
- Connaître les dernières évolutions et en comprendre les enjeux

PUBLIC

- Juristes de banques
- Avocats
- Comptables
- Contrôleurs de gestion

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. PRÉSENTATION DE LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

- 1.1 L'évolution de la réglementation au regard des crises
- 1.2 De l'élaboration des normes à leur application en Europe
 - Les différents acteurs
 - Comment se font les normes ?
- 1.3 Interactions du prudentiel dans les activités bancaires

2. PILIER 1 : ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION

- 2.1 Le *Single Rulebook*
- 2.2 Les exigences au titre de la supervision :
 - Les fonds propres prudentiels
 - Les ratios de solvabilité et actifs pondérés
 - Le ratio de levier
 - Les ratios de liquidité
 - Les grands risques
- 2.2 Les exigences au titre de la résolution

3. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES : EN ROUTE VERS BÂLE 4

- Enseignements de la crise COVID
- CRR3 et les enjeux de la transposition des accords de Bâle finalisés
- Les nouveaux risques (cyber, ESG...)

FORMATEUR

Damien Vaudé est *Leader Regulatory Watch and ECB interface ERM (Enterprise Risk Management)* au sein de Natixis. Il était à la FBF auparavant.



VENDREDI 13 OCTOBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

COMPRENDRE LES DÉTERMINANTS DE LA PERFORMANCE DES BANQUES



CONTEXTE

Les banques mettent en oeuvre des métiers variés et leur activité est soumise à des contraintes et des risques importants (évolution des taux, réglementation prudentielle...). Cette complexité de l'activité bancaire rend difficile l'identification des moteurs de la performance des banques. Cette formation vise à présenter, sous forme didactique, les principaux types de revenus bancaires, les mesures utilisées pour évaluer la performance des banques ainsi que les facteurs de risque qui pèsent sur elles. Elle s'adresse à tous ceux qui, dans les banques, ont besoin de comprendre l'environnement dans lequel s'inscrit leur activité opérationnelle : chargés d'affaires, cadres des départements de communication, juristes, analystes conformité, gestionnaires de risques...

OBJECTIFS

- Savoir lire et interpréter les comptes bancaires
- Comprendre les mesures et les déterminants de la performance des banques
- Connaître les risques bancaires et leur impact sur l'activité

PUBLIC

- Cadres du secteur bancaire désireux de mieux comprendre l'activité des banques et la formation de leurs résultats.

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION

Les métiers et types d'organisation des banques

1. LES BILANS BANCAIRES

Les grands éléments de l'actif
 Les règles en matière d'évaluation des titres
 Les ressources clientèle et de marché
 Les provisions et les fonds propres

2. LES REVENUS ET LA FORMATION DU RÉSULTAT

Les types de revenus
 Le PNB et les autres soldes de gestion
 Le coût du risque
 Les nouvelles règles en matière de dépréciation (IFRS 9)

3. LES MESURES DE PERFORMANCE

Les indicateurs de marge d'intermédiation
 Le coefficient d'exploitation
 Les mesures de qualité du crédit
 Le ROE et le ROA
 La rentabilité des banques françaises

4. LES RISQUES BANCAIRES

Typologie des risques
 Le contexte de taux
 La maîtrise du coût du risque
 Les contraintes réglementaires (Bâle 3 et 4)

JEUDI 16 NOVEMBRE

Formation d'une journée
 DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
 Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Fabrice Pansard est maître de conférences en économie à l'Université Paris Saclay, où il dirige le master 2 spécialisé en banque-finance. Ses domaines d'expertise sont l'économie bancaire et l'analyse des risques sur les marchés financiers. Il a publié en 2021 l'ouvrage « Économie bancaire » aux Éditions Ellipses. Il a été directeur des études de l'Autorité des marchés financiers et économiste à la Caisse des dépôts.



DROIT DE LA CONCURRENCE ET STRATÉGIE DE PRÉVENTION EN MATIÈRE BANCAIRE



CONTEXTE

Nous sommes tous concernés par le droit de la concurrence, non seulement en tant que consommateur dans notre vie quotidienne, mais également en tant que collaborateur d'un établissement bancaire et financier, quelle que soit notre fonction ou notre ligne de métier. Il est donc fondamental de comprendre les enjeux du droit de la concurrence et de connaître et s'appropriier les règles. Par ailleurs, dans un contexte d'accroissement et d'évolution des risques, cette formation insiste sur la nécessité de mettre en place des outils de prévention des risques dans le cadre d'une stratégie de compliance efficace et adaptée, la conformité aux règles de droit de la concurrence étant de la responsabilité de chacun et pouvant réellement faire la différence.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du droit de la concurrence
- Connaître ses principales règles
- Savoir identifier les situations et pratiques à risque
- Adopter les bons réflexes pour savoir comment réagir
- Connaître et/ou développer les outils de prévention des risques

PUBLIC

- Juristes
- Avocats
- Directions financières
- Compliance officers
- Responsables du développement
- Et de façon générale tous les collaborateurs quelle que soit leur fonction

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

- 1. INTRODUCTION : UNE VIGILANCE ACCRUE DES AUTORITÉS DE CONCURRENCE**
- 2. INTERACTIONS ENTRE CONCURRENTS : ZONE DE TOUS LES DANGERS**
- 3. LE RISQUE CONCURRENTIEL AU SEIN DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES**
- 4. LES SANCTIONS**
- 5. STRATEGIE DE PREVENTION DES RISQUES**
- 6. LES INSPECTIONS**
- 7. CAS PRATIQUES**

FORMATEURS

Marie-Pascale Heusse dirige la Practice Droit de la Concurrence du Groupe BNP Paribas. Ce Département a pour finalité d'accompagner le Groupe dans la prévention des infractions aux règles de concurrence ainsi que dans l'analyse, l'évaluation et la gestion uniforme et cohérente du risque concurrentiel. Marie-Pascale et son équipe assurent de façon exclusive la gestion du Programme de Conformité aux règles de concurrence créée en 2010 et accompagnent la Direction Générale et l'ensemble des Fonctions et Métiers à l'international dans la gestion des dossiers soulevant des problématiques de concurrence.



Jean-Julien Lemonnier est *Partner* chez Ste-

VENDREDI 9 JUIN

Formation d'une demi journée
DURÉE : 4h 9h-13h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 625 € HT (750 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT
Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

phenson Harwood. Auparavant, il était *Counsel* au sein du département Concurrence, Droit européen et Régulations économiques du bureau de White & Case à Paris. Il intervient régulièrement auprès d'entreprises dans le cadre d'investigations menées par l'Autorité de la concurrence ou la Commission européenne, la notification d'opérations de concentration et d'audits internes.



PRODUITS DÉRIVÉS

MISE EN PRATIQUE DES RÉGLEMENTATIONS



OBJECTIFS

- Connaître et savoir définir le cadre des produits dérivés, vos obligations et celles de vos clients et contreparties
- Maîtriser l'organisation de mise en place post-EMIR
- Savoir intégrer les impacts de la MIF 2 sur la commercialisation des produits dérivés à des contreparties non éligibles

PUBLIC

- Juristes de banques et d'entreprises
- Avocats
- Fonctions Risques

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE, OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRES D'EMIR

- 1.1 Cadre européen – obligations principales, commercialisation, règles de protection
- 1.2 Cadre français additionnel

2. COMPENSATION DES DÉRIVÉS

- 2.1 Obligations réglementaires
- 2.2 Mise en œuvre documentaire et organisationnelle

3. GESTION DES DÉRIVÉS NON COMPENSÉS

- 3.1 Remise de collatéral et règles de ségrégation
- 3.2 Rapprochement des portefeuilles et compression

4. AUTRES OBLIGATIONS

- 4.1 Reporting
- 4.2 Transfert des *book* existants - *Backloading*

MARDI 19 SEPTEMBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Sébastien Praicheux est Avocat à la Cour et Partner, Associé chez Norton Rose FulbrightLLP. Il conseille les banques, sociétés de gestion, institutions financières et sociétés commerciales et industrielles en matière



de réglementation bancaire et financière. Plus spécifiquement en matière de produits dérivés, il accompagne ses clients dans la mise en place et la négociation de la documentation contractuelle, et les conseille sur l'ensemble de leurs obligations à ce titre. Ancien juriste et responsable juridique de banque et auprès d'un courtier compensateur en produits dérivés, il possède une solide expérience du fonctionnement de ces produits et du processus de compensation (*trading*, collatéral, etc.).

LA COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS DE BANQUE

NIVEAU 1



CONTEXTE

Dans une banque, la traduction comptable des opérations relève d'un double défi, celui de leur bonne compréhension, puis celle de leur comptabilisation, et ce dans un contexte multi-référentiel, français et international (IFRS). Par ailleurs, la surveillance prudentielle des établissements bancaires, exercée au plan national ou européen, repose sur les états comptables.

OBJECTIFS

- Maîtriser les points clefs des principes de comptabilisation des opérations de banques traitées en normes françaises (règlement ANC 2014-07)
- Connaître les principaux retraitements de consolidation IFRS
- Connaître les risques financiers et les risques fiscaux
- Présentation des impacts sur les états financiers publiés

PUBLIC

- Services comptables de banques
- Consolideurs
- Utilisateurs d'états financiers de banques : directions des risques, directions financières, contrôleurs de gestion, analystes

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. L'APPRÉHENSION DU CONTEXTE BANCAIRE

- Rôles des régulateurs et normalisateurs français et internationaux

2. COMPTABILISATION DES PRÊTS

- L'approche du taux d'intérêt effectif en normes françaises, cas pratique
- Présentation synthétique de l'approche IFRS 9 (phase 1)

3. COMPTABILISATION DES TITRES DÉTENUS

- Les différentes catégories de titres, comptabilisation des revenus et dépréciations

4. COMPTABILISATION DES PASSIFS

- Approche comptable française
- Introduction aux problématiques dettes/capitaux propres (IAS 32)

5. CONTRATS DE LOCATION POUR LES BAILLEURS (CRÉDIT-BAIL/LOA/LLD)

- L'approche française où les différents modes d'amortissement des biens loués
- L'approche financière (IFRS 16)
- Détermination et problématiques de la réserve latente, cas pratique

6. COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

- Les principes à retenir selon le règlement ANC 2014-07
- Les différences avec l'approche du PCG
- Illustrations et problématiques de contrôle comptable

7. DÉPRÉCIATION DES ENCOURS DE CRÉDIT

- L'approche française selon les risques encourus
- L'approche selon les pertes attendues, la traduction hétérogène des établissements français

8. COMPTABILITÉ DES DÉRIVÉS ET DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE

- Approche comptable française bancaire
- Présentation de l'approche IFRS 9

9. COMPTABILISATION DES PRÊTS & PENSIONS SUR TITRES

- Comptabilisation en normes françaises, novation du regt ANC 2020-10
- Exposé de l'approche internationale

10. SYNTHÈSE – EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX DES BANQUES

- Les principales informations en annexe
- Les informations relatives aux points traités dans les deux jours de formation

MARDI 11 OCTOBRE
MERCREDI 12 OCTOBRE

Formation de deux journées
DURÉE : 14 h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1715 € HT (2 058 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Philippe Martinet est expert-comptable spécialisé en banque et finance depuis plus de vingt ans. Il intervient sur des missions de conseil et audit, notamment sur des sujets de normes comptables, réglementation bancaire et reporting prudentiel. Il participe en tant que Business Analyst à des missions de maîtrise d'ouvrage et architecture



des systèmes d'information dans les grandes institutions financières. Spécialités : IFRS, contrats de location, affacturage, fonds d'investissement, titrisation. Animateur de formations en Banque et Finance auprès de professionnels et d'étudiants, Membre actif de l'ADICEF (Association des Directeurs Comptables des Etablissements Financiers), Philippe Martinet est également diplômé de Reims Management School (NEOMA) et expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris.

LA COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS DE BANQUE

NIVEAU 2



CONTEXTE

Dans une banque, la traduction comptable des opérations relève d'un double défi, celui de leur bonne compréhension, puis celle de leur comptabilisation. Par ailleurs, l'application des normes comptables internationales (IFRS) doit être comprise et retraitée dans les indicateurs européens de surveillance prudentielle des établissements bancaires.

OBJECTIFS

La maîtrise des points clefs de comptabilisation et présentation des opérations de banques traitées selon les normes internationales (IFRS 9, IAS 32...):

- La compréhension des classifications possibles des actifs financiers, et des effets sur leur évaluation
- Traiter dans le détail le modèle de dépréciation d'IFRS 9 (impairment), illustré avec les « mesures Covid »
- Les opérations de couverture
- Le sujet dettes/capitaux propres

PUBLIC

- Collaborateurs de services comptables, consolidateurs
- Utilisateurs d'états financiers consolidés des banques : auditeurs, membres des comités d'audit, directions des risques, directions financières, analystes

PRÉREQUIS

- Principes ou pratiques comptables de base acquis

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. LA NORMALISATION COMPTABLE INTERNATIONALE

- Processus d'adoption européen
- Rôle des instances nationales et européennes

2. LES ACTIFS FINANCIERS, CLASSEMENTS ET ÉVALUATION

- Les 4 classes d'actifs financiers d'IFRS 9
- L'incidence des classes d'actifs financiers sur leur évaluation, cas pratiques
- Spécificité des titres de capitaux propres
- Les reclassements possibles

3. IFRS 9 : DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Définition des 3 niveaux de risque, incidence sur le calcul des pertes attendues
- Illustration de calculs de PD/LGD
- Comptabilisation des pertes attendues, annexes comptables spécifiques
- Comparatif avec les pertes attendues prudentielles (approche IRBA)
- Application des dépréciations selon IFRS 9 aux circonstances du Covid-19

4. TRANSFERTS-CESSIONS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

- Pensions, prêts de titres et titrisations
- Critères de dé-comptabilisation et conséquences comptables

5. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ DES DÉRIVÉS

- Juste valeur : cas pratiques
- Introduction aux stratégies de couvertures

6. MACRO-COUCVERTURE : GESTION DU RISQUE DE TAUX, TRADUCTION DANS LES ÉTATS FINANCIERS :

- Du modèle d'affaire des banques françaises aux pratiques de couverture
- L'adéquation des pratiques à l'approche conceptuelle d'IAS 39 / IFRS 9

7. GESTION DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE, INSTRUMENTS UTILISÉS ET TRAITEMENTS COMPTABLES ASSOCIÉS

- La visibilité des risques de taux et de change dans les états financiers
- Critères d'éligibilité aux stratégies de couvertures et traitements comptables
- Illustrations et cas pratiques

8. COMPTABILISATION DES PASSIFS

- Mode de comptabilisation des dettes, dérivés incorporés, cas des dettes en juste valeur et des dettes de *trading*
- Passifs probables et éventuels

JEUDI 30 NOVEMBRE
VENDREDI 1ER DECEMBRE

Formation de deux journées
DURÉE : 14 h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 715 € HT (2 058 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

9. DISTINCTION DETTES/CAPITAUX PROPRES

- Exposé de l'approche IAS 32
- Illustration d'instruments hybrides, leurs différents impacts sur les états financiers

FORMATEUR

Philippe Martinet est expert-comptable spécialisé en banque et finance depuis plus de vingt ans. Il intervient sur des missions de conseil et audit, notamment sur des sujets de normes comptables, réglementation bancaire et reporting prudentiel.



Il participe en tant que Business Analyst à des missions de maîtrise d'ouvrage et architecture

des systèmes d'information dans les grandes institutions financières. Spécialités : IFRS, contrats de location, affacturation, fonds d'investissement, titrisation. Animateur de formations en Banque et Finance auprès de professionnels et d'étudiants, Membre actif de l'ADICEF (Association des Directeurs Comptables des Etablissements Financiers), Philippe Martinet est également diplômé de Reims Management School (NEOMA) et expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris.

LA COMPTABILITÉ DES DÉRIVÉS EN NORMES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES (IFRS) ET FISCALITÉ DES DÉRIVÉS



CONTEXTE

Dans les banques, les dérivés constituent un instrument majeur de couverture des risques (taux, change, commodities), ou de prises de risques. Les principes de comptabilisation français et internationaux (IFRS) sont basés sur des approches très différentes, voire opposées, l'une et l'autre ayant pourtant pour objet de présenter une « réalité » des opérations effectuées. Par ailleurs, le traitement fiscal des résultats sur dérivés obéit à une autre logique, non exempte de risques.

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de comptabilisation des principaux dérivés utilisés dans les banques, selon les référentiels français et IFRS
- Connaître le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés IFRS
- Connaître les mécanismes de valorisation
- Connaître règles et risques fiscaux relatifs aux dérivés

PUBLIC

- Services comptables de banques
- Consolideurs
- Utilisateurs d'états financiers de banques : directions des risques, directions financières, contrôleurs de gestion, analystes

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. APPROPRIATION DES DÉRIVÉS

- 1.1 En France, selon le code monétaire et financier, au plan international selon IFRS 9
- 1.2 Illustration de valorisation de dérivés.

2. LA COMPTABILISATION DES DÉRIVÉS EN NORMES BANCAIRES FRANÇAISES

- 2.1 Les 4 catégories d'utilisation de dérivés, comptabilisations afférentes
- 2.2 Principes généraux de la comptabilité de couverture
- 2.3 Cas pratiques comptables
- 2.4 Dérivés spécifiques : *cap/floor/collar*, dérivés de crédit, contrats sur titres

3. LA FISCALITÉ DES DÉRIVÉS

- 3.1 Principes généraux d'appréhension fiscale des dérivés
- 3.2 Notion de positions symétriques
- 3.3 Retraitements fiscaux fréquents

4. LA COMPTABILISATION DES DÉRIVÉS SELON LES NORMES IFRS

- 4.1 Compréhension des stratégies de couverture, conditions d'application et de documentation selon IFRS 9 ou IAS 39
- 4.2 Problématiques spécifiques : dérivés optionnels, dérivés climatiques, *cross-currency-swaps*, dérivés incorporés
- 4.3 Cas pratiques comptables
- 4.4 Examen d'annexes aux états financiers publiés

DATE À VENIR

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FINANCE DURABLE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LES ACTEURS ET PRODUITS FINANCIERS



CONTEXTE

Depuis la publication de son plan d'action, l'Union européenne s'est positionnée comme leader de la finance durable dans l'objectif de réorienter les capitaux privés vers des investissements alignés avec l'accord de Paris et répondant aux enjeux environnementaux et sociaux.

Le cadre réglementaire applicable à la finance durable s'est considérablement renforcé : de l'établissement de la taxonomie à la standardisation des green bonds en passant par les obligations de transparence, tous les produits et acteurs bancaires et financiers sont concernés.

OBJECTIFS

- Connaître les objectifs du cadre européen en matière de finance durable
- Connaître l'impact des nouvelles réglementations sur les produits bancaires ou financiers (bonds, fonds, produits dérivés, prêts, gestion sous mandat...)
- Savoir anticiper les futures évolutions réglementaires
- Savoir appréhender les enjeux de la donnée extra-financière

PUBLIC

- Juristes
- Collaborateurs de département Responsabilité Sociale et Environnement (RSE)
- *Compliance officer*
- Et de façon générale tous les collaborateurs amenés à travailler sur de sujets en lien avec la RSE ou la finance durable

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. UN CHANGEMENT DE PARADIGME : DE LA *SOFT LAW* À LA *HARD LAW*

2. LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE : RÉALISATIONS ET PERSPECTIVES

3. COMPRENDRE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

- 3.1 Les concepts clés
- 3.2 Quelles applications pour la taxonomie ?

4. LES NOUVELLES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

- 4.1 Les enjeux de la donnée extra-financière dans le cadre de la NFRD
- 4.2 Les obligations de transparence propres aux acteurs financiers
- 4.3 Présentation du règlement SFDR
- 4.4 Les enjeux de la mise en œuvre

5. ADAPTATION DES PRODUITS BANCAIRES ET FINANCIERS OU LABELLISATION

- 5.1 L'exemple des *green bonds standards*
- 5.2 Le futur des produits finance durable

6. LES DÉFIS DE LA DISTRIBUTION DES PRODUITS FINANCIERS (RÉVISION DE MIFID, IDD)

MERCREDI 21 JUIN

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Laurence Thébault est *Head of Global Regulatory Risk & Advisory* au sein de BNP Paribas.



Valérie Prou est *Senior Legal Counsel* au sein de BNP Paribas.



LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER



LUNDI 25 SEPTEMBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9h00-17h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 10

LIEU : 18 rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

CONTEXTE

Cette formation se propose de présenter les problématiques liées à la mise en cause de la responsabilité civile du banquier dans ses différents domaines d'activité et d'analyser les évolutions du contentieux en la matière, marqué notamment par un accroissement de la notion du devoir de vigilance du banquier, une remise en question de la liberté contractuelle dans le contexte du droit au compte ou la gestion d'injonctions contradictoires d'autorités réglementaires et judiciaires ou de législations étrangères et nationales.

OBJECTIFS

- Connaître les principes fondamentaux de la responsabilité civile du banquier.
- Connaître les éléments d'actualité du contentieux.
- Savoir Identifier les points de vigilance dans les différentes activités bancaires.
- Connaître les modalités de prévention des risques de contentieux.

PUBLIC

- Responsables juridiques
- Juristes de banque et juristes financiers
- Responsables et collaborateurs conformité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

- 1. LE SECRET BANCAIRE, OBSTACLE À LA RECHERCHE DE LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER ?**
- 2. LA RESPONSABILITÉ CIVILE DU BANQUIER DISPENSATEUR DE CRÉDITS (NON IMMIXTION, DEVOIR DE MISE EN GARDE, SOUTIEN ABUSIF ET RUPTURE ABUSIVE DE CRÉDIT)**
- 3. LE CONTENTIEUX DU CONTRAT DE CRÉDIT (CONTENTIEUX DE L'INTÉRÊT – INTÉRÊTS CONVENTIONNELS, TEG ; LES CLAUSES ABUSIVES)**
- 4. LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER FOURNISSEUR D'UNE ASSURANCE GROUPE**
- 5. LA RESPONSABILITÉ LIÉE À LA GESTION DE MOYENS DE PAIEMENT (CHÈQUE, VIREMENT, CARTES BANCAIRES)**

FORMATRICE

Élodie Valette a rejoint en qualité d'associée le département Contentieux commercial de BCLP à Paris en novembre 2021. Elle a débuté sa carrière d'avocate chez White & Case, cabinet au sein duquel elle a été promue counsel en 2019. Au préalable, elle a exercé comme clerc expert au sein d'études d'huissier de justice ainsi qu'en entreprise en qualité de juriste contentieux.



LES RÈGLES DE LA DISTRIBUTION PAR LES BANQUES DES PRODUITS FINANCIERS ET D'ASSURANCE VIE (MIF2, DDA, PRIIP'S, SFDR, TAXONOMIE, PAI)



CONTEXTE

Les évolutions réglementaires MIF2/DDA intégrant notamment le recueil des préférences ESG impactent l'ensemble des acteurs de la chaîne de distribution et nous offrent la possibilité de repenser notre relation client.

OBJECTIFS

- Connaître l'environnement réglementaire et les impacts de la DDA
- Maîtriser les fondamentaux de cette réglementation et sa transposition en France
- Maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles obligations imposées par DDA
- Savoir appréhender les difficultés liées à l'application de cette réglementation

PUBLIC

- Responsables marketing et vente
- Conseillers financiers
- Chargés d'affaires
- Directeurs d'animation
- Responsables juridiques
- Responsables conformité

PRÉREQUIS

- Connaissance minimale du secteur bancaire et financier.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

I. CONTEXTE

- Des exigences communes couvrant l'ensemble des produits d'épargne financière
- Les apports de MIF 2
- La mise en œuvre de la directive sur l'intermédiation en assurance
- Le règlement PRIIPs: une information standardisée
- Les orientations de l'ABE sur la gouvernance et la surveillance des produits bancaires

II. LES IMPACTS OPÉRATIONNELS SUR LA CHAÎNE DE DISTRIBUTION ET LA RELATION CLIENT

- Les obligations des producteurs/concepteurs
- Les obligations des distributeurs
- La traduction en langage client

III. LES PARCOURS

- Les clients: catégories, statuts, besoins
- Les informations client
- La documentation précontractuelle à remettre au client
- Cas pratiques

IV. ALERTES ET REPORTING

- Reporting client
- Reporting producteurs, régulateurs, marchés

V. GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE PRODUIT

- Précommercialisation: marché cible, test produit
- Post-commercialisation: surveillance produit

VI. RÉMUNÉRATIONS INCITATIVES

- Adéquation avec l'intérêt du client
- Devoir de transparence

VII. ORGANISATION/FORMATION

- Formation initiale et continue
- Déontologie des distributeurs

JEUDI 14 SEPTEMBRE

Formation d'une journée
DURÉE: 7h 9h00-17h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique: présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU: 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF: 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton:
formation@revue-banque.fr
Tél.: 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Ramona Yamani est responsable du pôle Conformité Épargne financière et Déontologie au sein du Groupe BPCE. Elle était auparavant responsable de projet Conformité à la direction de la Conformité des Services d'Investissement.



DISTRIBUTION D'ASSURANCE DANS LE DOMAINE DE LA BANQUE DE DÉTAIL



CONTEXTE

La Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA ou IDD en anglais) remplace la Directive sur l'Intermédiation en Assurance (DIA), en renforçant le cadre réglementaire applicable à la distribution d'assurance. Les principaux objectifs de cette nouvelle réglementation sont l'uniformisation des obligations en matière de distribution de produits d'assurance au sein de l'Union européenne et le renforcement de la confiance et de la protection des clients.

OBJECTIFS

- Connaître l'environnement réglementaire et les impacts de la DDA
- Maîtriser les fondamentaux de cette réglementation et sa transposition en France
- Disposer des outils nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles obligations imposées par DDA
- Appréhender les difficultés liées à l'application de cette réglementation

PUBLIC

- Responsables d'activités d'assurance
- Collaborateurs participant à l'activité de distribution d'assurance en banque
- Responsables affaires juridiques
- Juristes
- Responsables conformité
- Chargés de conformité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. DE LA DIRECTIVE SUR L'INTERMÉDIATION EN ASSURANCE (DIA) À LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES (DDA)

- Les limites de la directive sur l'Intermédiation en assurance
- Les objectifs visés par la directive sur la distribution d'assurances
- Élargissement du champ d'application de la directive sur la distribution d'assurances
- Renforcement des sanctions applicables

Partage d'expérience : quelles sont les préoccupations et interrogations des acteurs sur DDA ?

2. RAPPEL DES FONDAMENTAUX DE LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES ET DE SA TRANSPOSITION EN FRANCE

- 2.1 Exigences professionnelles
- 2.2 Informations et règles de conduite
- 2.3 Conflits d'intérêts
- 2.4 Rémunération
- 2.5 Conseil et adéquation
- 2.6 Gouvernance et surveillance produit (*Product Oversight and Governance*)

3. LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES NOUVELLES RÈGLES

- Renforcer les informations relatives au distributeur
- Mettre en place une évaluation des schémas de rémunération
- Mettre en place un dispositif de formation continue
- Établir une politique de gouvernance produit adéquate
- Création et remise de nouveaux documents d'information standardisés
- Définir les informations à communiquer sur les coûts et frais liés en *ex ante* et en *ex post*
- Distinguer le devoir de conseil et le service de recommandation personnalisée en assurance non vie et en assurance vie
- Identifier les obligations applicables en cours de vie du contrat pour les produits d'investissement fondés sur l'assurance (PIA)

4. LES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES

- Imprécision des textes européens et des textes français transposant la directive
- Tendance à une « Mifidisation » du droit des assurances
- Pistes d'interprétation des textes par l'ACPR
- La difficile surveillance des acteurs du marché de l'intermédiation en assurance

LUNDI 22 MAI

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

5. MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Quels sont les nouveaux réflexes à acquérir dans le cadre d'un acte de distribution d'un contrat d'assurance ?

FORMATRICE

Rachida Ait-Ouahmane est Juriste Assurance et Finance à la Société Générale. Spécialiste du Droit des assurances et du Droit bancaire et financier, Rachida a été chargée de mission au sein de la Direction juridique et conformité de la Fédération bancaire française jusqu'à fin 2017 avant de rejoindre le département Réglementation Bancaire et Financière de la Direction juridique du Groupe Société Générale.



TRAITEMENT DES CLIENTÈLES FRAGILES ET VULNÉRABLES



CONTEXTE

Apparue récemment en droit positif la notion de clientèle fragile fait l'objet d'une attention particulière de la part des associations de consommateurs, personnels politiques et autorités de contrôle. La détection de ces clientèles appelle une réponse spécifique.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Connaître les grandes familles de clientèles fragiles
- Connaître les obligations qui pèsent sur les banques

PUBLIC

- Juristes
- Direction Marketing
- Direction de la Conformité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION : DÉFINITION DES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE CLIENTÈLES FRAGILES

1. LES ACTEURS

2. TRAITEMENT DE L'EXCLUSION PAR L'INCLUSION BANCAIRE : L'ACCÈS À UN COMPTE BANCAIRE

3. TRAITEMENT DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE : LA MAÎTRISE DES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE BANCAIRE

4. TRAITEMENT EXTRA-BANCAIRE DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE : L'AIDE À LA MAÎTRISE BUDGÉTAIRE

5. LES ENJEUX ACTUELS DE LA VULNÉRABILITÉ ET DES INCAPACITÉS

DATE À VENIR

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton

formation@revue-banque.fr

Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

À venir

LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION : MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE DIRECTIVE



CONTEXTE

Cette formation a pour but de présenter la nouvelle Directive, en comparaison avec celle de 2008.

Ses principaux apports, les impacts juridiques et opérationnels des nouvelles dispositions, les enjeux de la transposition à venir, l'état des lieux des négociations

PUBLIC

- Directeurs
- Responsables et collaborateurs des services juridiques, avocats,
- Responsables opérationnels

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

- 1.1. Enjeux de la réforme du crédit à la consommation
- 1.2. Calendrier d'adoption et de transposition

2. CHAMP D'APPLICATION

- 2.1. Nouveaux produits encadrés
- 2.2. Nouveaux acteurs régulés

3. STADE PRE CONTRACTUEL

- 3.1. Renforcement de l'encadrement de la publicité
- 3.2. Information générale
- 3.3. Informations précontractuelles
- 3.4. Explications adéquates
- 3.5. Evaluation de la solvabilité

4. STADE CONTRACTUEL

- 4.1. Forme et contenu du contrat
- 4.2. Coût du crédit
- 4.3. Droit de rétractation
- 4.4. Services accessoires (ADE, droit à l'oubli...)

5. EXECUTION DU CONTRAT DE CREDIT

- 5.1. Informations générales à fournir (découverts, dépassement, crédit renouvelable)
- 5.2. Modification du taux d'intérêt
- 5.3. Arriérés et mesures de renégociations

6. FIN DU CONTRAT DE CREDIT

- 6.1. Résiliation des contrats à durée indéterminée
- 6.2. Remboursement anticipé
- 6.3. Cession de droits

7. PRATIQUES COMMERCIALES

- 7.1. Non-discrimination à l'accès au crédit
- 7.2. Interdiction des octrois de crédit non sollicités
- 7.3. Ventes liées et packagées
- 7.4. Offres personnalisées sur la base de traitement automatisés de données
- 7.5. Accès au service de conseils
- 7.6. Fourniture gratuite des Informations requises

8. MESURES GENERALES TRANSVERSES

- 8.1. Règles de conduites
- 8.2. Connaissances et compétences
- 8.3. Education financière & devoir de conseil en matière de dettes
- 8.4. Niveau d'harmonisation
- 8.5. Revue et monitoring
- 8.6. Sanctions

9. CONCLUSION

LUNDI 18 SEPTEMBRE

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 9h00-17h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Marie Gillouard est responsable Relations Institutionnelles au sein de la Direction juridique et Relations institutionnelles de Crédit Agricole Consumer Finance. Elle a travaillé 10 ans au Département Juridique et Conformité de la BFB, notamment en charge des sujets relatifs à la banque de détail et de droit européen. Elle a été membre du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières pendant deux ans.



Nathalie Grumo est Juriste Conseil Senior et Coordinatrice au sein des Affaires Réglementaires (Practice Client Banking & Financial EU Law) de la



Direction juridique de BNP Paribas. Leader sur la réglementation européenne relative au crédit à la consommation et au crédit immobilier. Membre du Comité Technique Droit des Activités de Banque Commerciale de la Fédération Bancaire Française.

FINANCEMENT BANCAIRE SYNDIQUÉ



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principaux points de vigilance et étapes de la mise en place d'un financement bancaire syndiqué, avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des parties financières (arrangeur, agent, agent des sûretés, prêteur), que ce soit en période précontractuelle ou contractuelle.

OBJECTIFS

- Connaître les principes du financement bancaire syndiqué
- Identifier les points de vigilance
- Savoir maîtriser les principales clauses contractuelles et techniques de négociation

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle-office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client.
- Répondre aux attentes du client.
- Assurer la protection des intérêts de la banque.
- Respect du devoir général de vigilance.

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Ouverture et interruption des négociations – facteurs de responsabilité.
- Arrangement : mission et responsabilités de l'arrangeur – transfert des responsabilités – différence entre mission d'arrangement et mission de conseil financier.
- *Due diligence* (*release letter*, *reliance letter* : analyse juridique et techniques de négociation).
- Lettre de mandat *versus* lettre d'engagement (*commitment letter*) – *term sheet* : analyse juridique et clauses types (*disclaimer*, *entire agreement*, *RGPD*...).
- Processus de syndication, prise ferme (*underwriting*), clauses et pratiques de marché (clauses « *material adverse change* », « *market flexibility* », « *clear market* », « *indemnity* », « *no front running* »...).
- Memorandum d'informations : avertissement (*disclaimer*), accords de confidentialité (technique de négociations), secret des affaires.
- Partage des responsabilités : syndication primaire, syndication secondaire, sous-participation, monopole bancaire.

PÉRIODE CONTRACTUELLE

- Rôles et responsabilités de l'agent et de l'agent des sûretés
- Devoir de vigilance : monopole bancaire, conditions suspensives (*legal opinions*...), déclarations et garanties, engagements contractuels de l'emprunteur, clause d'indemnisation, transfert des participations...
- Revue des clauses et pratiques de marché : clauses « *pro rata sharing* », « *claw back* », « *mitigation* », « *cross default* », « *cross acceleration* », « *pari passu* », « *increased costs* »... : analyse juridique et portée.

4 JUIN 2024

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, exercices d'application, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
 Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director*, département *Banking, Financing & Securitisation* au sein de *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*. Administrateur de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également Professeur associé à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas. Il a par ailleurs rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.



FINANCEMENT LBO

ACQUISITION D'UNE SOCIÉTÉ PAR EFFETS DE LEVIER



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principaux points de vigilance et étapes de la structuration d'un financement d'acquisition sous forme de LBO, avec une attention particulière portée aux contraintes juridiques et fiscales.

OBJECTIFS

- Connaître les principes du financement LBO
- Sensibiliser aux points de vigilance
- Savoir maîtriser les principales problématiques de structuration (approche risque de crédit)

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle-office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client
- Répondre aux attentes du client
- Assurer la protection des intérêts de la banque
- Respect du devoir général de vigilance

LE PRINCIPE DU LBO

- Présentation de l'activité de *private equity*
- Les intervenants (fonds d'investissement, banques, conseils externes...)
- Les effets de levier dans le cadre d'un LBO (juridique, financier, fiscaux)

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Modalités de financement du prix d'acquisition
- Modalités de paiement du prix d'acquisition
- Modalités de refinancement de la société cible

I. ASPECTS CONTRACTUELS ET JURIDIQUES

1. La situation contractuelle du vendeur et de l'acheteur
2. La situation des dirigeants
3. Aspects juridiques des contrats de financement et des documents de sûreté

II. CONTRAINTES JURIDIQUES INHÉRENTES AU LBO

1. Fusion de la holding d'acquisition et de la société cible
2. Convention de centralisation de trésorerie et financement de l'acquisition des titres de la société cible

III. CONTRAINTES FISCALES INHÉRENTES AU LBO

1. Fusion de la holding d'acquisition et de la société cible – abus de droit
2. L'amendement Charasse

IV. LE DÉNOUEMENT DU LBO

- Introduction de la société cible en Bourse
- Cession industrielle de la société de la société cible
- Cession des titres à un repreneur (*drag along, tag along...*)
- Réalisation d'un LBO secondaire

V. LA RESTRUCTURATION DU LBO

1. La restructuration conventionnelle
2. La restructuration judiciaire

19 JUIN 2024

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking Financing & Securitisation*, au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank.



Il est également administrateur de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier et professeur associé (Université Paris-Panthéon-Assas). Il a par ailleurs rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.

FINANCEMENT D'ACTIF



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principales étapes et contraintes des structuration et restructuration d'un financement d'actif avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des prêteurs bancaires.

OBJECTIFS

- Connaître les principes du financement d'actif
- Connaître les points de vigilance
- Connaître les principales problématiques de structuration

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client
- Répondre aux attentes du client
- Assurer la protection des intérêts de la banque
- Respect du devoir général de vigilance

I. LA STRUCTURATION DES FINANCEMENTS

1. Le recours à une entité *ad hoc* (*special purpose vehicle* - SPV)
 - Présentation de la structure porteuse de l'actif (SPV): GIE, SNC, SLP...
 - Le traitement des facteurs de responsabilité
2. Les modalités du financement
 - Le financement de la construction ou de l'acquisition de l'actif
 - Le financement lié à l'exploitation de l'actif
3. Les protections liées aux financements
 - Les protections inhérentes au contrat de crédit-bail
 - Les Protections inhérentes aux documents de sûretés

II. LA RESTRUCTURATION DES FINANCEMENTS

1. Faillite du crédit-preneur: contexte de règlement amiable ou de procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire...).
2. Contrat de crédit-bail: le traitement des loyers antérieurs et postérieurs au jugement d'ouverture ainsi que de l'option d'achat.
3. Poursuite du contrat par l'administrateur judiciaire; interruption du contrat (repossession et re-commercialisation de l'actif).

MERCREDI 15 MARS

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking Financing & Securitisation*, au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank.

Il est également administrateur de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier et professeur associé (Université Paris-Panthéon-Assas). Il a par ailleurs rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.



FINANCEMENT DE PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (EnR)

APRÈS LA LOI RELATIVE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTCVE)



CONTEXTE

La transition énergétique vers des énergies propres est un objectif défendu par l'Union européenne. Les lignes directrices de la Commission européenne de 2014 visent à introduire les énergies vertes sur le marché. C'est dans ce cadre que les dispositifs de soutien prévus par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTCVE) ont évolué et que le financement bancaire de ces projets a donc dû s'adapter.

OBJECTIFS

- Connaître les différents dispositifs de soutien au développement des énergies renouvelables
- Savoir identifier les impacts de l'introduction du complément de rémunération sur le financement des projets
- Connaître les modes de financement alternatifs et leur articulation avec le financement traditionnel.

PUBLIC

- Juristes,
- Avocats,
- Directions financières

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PROPOS INTRODUCTIFS

- Les financements des EnR
- Les financements de projets

1. LA LTCVE: IMPACTS DU NOUVEAU MÉCANISME DE SOUTIEN

- 1.1 Intégration au marché des EnR : les dispositifs de soutien
- 1.2 Intégration au marché des EnR : la vente de l'électricité sur le marché de gros

2. NOUVELLES MODALITÉS ET NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT DES PROJETS EnR

- 2.1 Financement de projet adapté pour répondre aux enjeux de la LTCVE
- 2.2 Financement participatif et conséquences sur la structuration du financement bancaire

3. CAS PRATIQUE : FINANCEMENT D'UN PORTEFEUILLE ÉOLIEN ET PHOTOVOLTAÏQUE, COMPORTANT DES INSTALLATIONS GREENFIELD ET BROWNFIELD

- 3.1 Présentation de la structure du financement
- 3.2 Quiz

CONCLUSION

- Synthèse
- Le *repowering*

DATE À VENIR

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Samia Heddadj est responsable juridique des financements structurés au sein du département juridique de la direction banque de financement et d'investissement de La Banque Postale qu'elle a rejoint en mai 2016.

Elle intervient principalement dans le cadre de transactions d'énergies renouvelables, d'infrastructures publiques et d'actifs industriels.



Christelle Toncelli est juriste Financements chez Fraikin. Auparavant, elle était juriste en financements structurés au sein du département juridique de la direction banque de financement et d'investissement de La Banque Postale. Elle intervient principalement aujourd'hui dans le cadre d'opérations d'infrastructures publiques, d'énergies renouvelables et d'acquisitions.



FINANCEMENT DE PROJET STRUCTURATION ET BANCABILITÉ



CONTEXTE

la formation a pour objectif de présenter les particularités du financement de projet, par opposition notamment au financement d'actif, en termes de structuration et d'organisation contractuelle des rapports entre la société de projet et les parties prenantes.

OBJECTIFS

- Disposer d'une bonne connaissance du financement de projet
- Maîtriser les principes de base
- Renforcer les techniques de négociation (approche bancaire)

PUBLIC

- Juristes,
- Avocats,
- Directions financières
- *Front office* et *middle office*
- Départements des risques

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION

Principaux points d'attention

- Définition du financement de projet
- Appréciation du risque de crédit dans un financement de projet
- Financement sans recours ou à recours limité
- Analyse de la bancabilité du projet
- Aspects de structuration juridique

Les fondamentaux

- Principes liés à la répartition des risques
- Risque de contrepartie et risque d'interface

- *Due diligence* et incidences sur la structure contractuelle
- Spécificités liées au financement d'un projet public (particularités liées au caractère administratif du contrat de tête ; bancabilité et projet public ; *principe if and when...*)

I. SOLIDITÉ ET VIABILITÉ DU PROJET

1. Maîtriser et sécuriser les revenus

- 1.1 La source des revenus du projet
 - Projet avec contrat global (marché de partenariat)
 - Projet avec contrat d'achat long terme (*off take agreement*)
 - Projet en mode concession (code de la commande publique)

- 1.2. Le respect des performances attendues du projet

2. Préserver le projet

- 2.1 Les contrats de prestations
- 2.2 Anticipation des aléas et difficultés

II. FINANCEMENT JUNIOR

1. Les accords relatifs aux apports de fonds propres

2. Les accords de subordination
 - Les catégories de subordination
 - Clause de turnover

III. FINANCEMENT SENIOR

1. Crédit bancaire

- Ratios
- Comptes bancaires du projet
- Cascade des paiements

2. Garanties du crédit

- Garanties défensives (cession Dailly, nantissement des comptes bancaires)
- Garanties offensives : prise du contrôle de la société de projet : nantissement des titres de la société de projet
- Garanties offensives et prise du contrôle des actifs de la société de projet : *direct agreement - step in right*

3. Financement par les fonds de dette

FORMATEURS

Guillaume Ansaloni, docteur en droit (Paris II), titulaire d'un DJCE-DESS juriste d'affaires (Rennes) et d'un DEA de droit privé (Paris II), est co-fondateur et avocat associé du cabinet BENTAM.



Il a auparavant exercé en qualité d'avocat associé au sein des cabinets FIDAL, Watson Farley Williams et De Gaulle Fleurance et Associés. Son domaine d'expertise

VENDREDI 22 SEPTEMBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

concerne les financements structurés avec une dominante en financements de projet.

Fort d'une pratique du financement de projet de plus de dix années, il intervient principalement dans les financements de projet d'énergie renouvelables, majoritairement en tant que conseil des banques prêteuses.

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking Financing & Securitisation*, au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank.

Il est également administrateur de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association

Européenne de Droit Bancaire et Financier et professeur associé (Université Paris-Panthéon-Assas).

Il a par ailleurs rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.



LE FINANCEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER



OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser les principaux aspects du financement des professionnels de l'immobilier
- Maîtriser les risques juridiques liés à ces opérations

PUBLIC

- Chargés d'affaires bancaires intervenant dans le financement des professionnels de l'immobilier
- Juristes assistant ces chargés d'affaires bancaires
- Chargés d'affaires promoteurs impliqués dans le financement des opérations

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. LES CONTRATS IMMOBILIERS

- 1.1 La vente d'immeuble à construire
- 1.2 Les garanties des paiements des constructeurs

2. LES PRINCIPAUX INTERVENANTS

- 2.1 Le promoteur/la SCCV/la responsabilité des associés
- 2.2 Le maître d'ouvrage/le MOD
- 2.3 Les intervenants bancaires
- 2.4 Les conseils

3. LES MONTAGES FINANCIERS IMMOBILIERS

- 3.1 L'intérêt social
- 3.2 Les risques juridiques relatifs à l'intérêt social
- 3.3 L'impact du droit des procédures collectives

4. LES PRINCIPALES SÛRETES DANS LES FINANCEMENTS DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- 4.1 Les sûretés immobilières
- 4.2 La Cession Dailly à titre de garantie
- 4.3 La délégation
- 4.4 La lettre d'intention

LUNDI 3 AVRIL

Formation d'une journée
DURÉE: 7h 9h00-17h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Emmanuelle Martin.

Avocat au barreau de Paris, elle a passé plus de quinze ans au sein de services juridiques de sociétés de promotion immobilière de taille et de culture différentes

Après avoir exercé trois ans en qualité de collaboratrice dans un cabinet spécialisé en droit de la construction, elle exerce depuis maintenant 1 an et demi en nom propre.

Elle est titulaire d'un DESS de droit immobilier et responsabilité des constructeurs à Paris 1 Panthéon –Sorbonne.



Marie-France Virlouvét est
Senior Legal Counsel chez
Crédit Agricole CIB.



LA BANQUE ET LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

RESTRUCTURATION ET FINANCEMENTS



OBJECTIFS

- Connaître de manière générale et pratique les procédures de restructuration amiable ou judiciaire
- Savoir maîtriser ces procédures et leurs cadres

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Responsables et collaborateurs conformité
- Département des risques des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1 LA RESTRUCTURATION AMIABLE

1. PRÉSENTATION DES PROCÉDURES PRÉVENTIVES ET COLLECTIVES

1.1 Les procédures préventives
La procédure de mandat *ad hoc*
La procédure de conciliation

1.2 Les procédures collectives
La procédure de sauvegarde
La procédure de redressement judiciaire
La procédure de liquidation judiciaire

2. LA RESTRUCTURATION AMIABLE

2.1 Les signaux d'alerte des difficultés des entreprises
2.2 Les cadres de restructuration
2.3 La restructuration du financement et le financement de la restructuration

3. LA RESTRUCTURATION JUDICIAIRE / LES PROCÉDURES COLLECTIVES :

3.1 Les procédures collectives et leurs spécificités
3.2 Le traitement de la créance bancaire

4. FOCUS SUR LE PGE

4.1 Caractéristiques juridiques
4.2 Le PGE est-il un mode de financement de la restructuration ?

FORMATEURS

Jean de Leuze est responsable juridique Affaires Spéciales et Direction du recouvrement à la Société Générale. Après 20 ans d'expérience en tant que collaborateur juridique au sein de plusieurs cabinets de mandataires judiciaires où j'ai été en charge de plusieurs centaines de dossiers de procédures collectives ; j'ai intégré la Direction des Affaires Spéciales et Recouvrement de la Société Générale depuis octobre 2016 en



LUNDI 13 NOVEMBRE

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

qualité de juriste chargé d'affaire puis de responsable juridique depuis octobre 2018.

Nassim Ghalimi est avocat associé du cabinet Osborne Clarke.

Auparavant, il était avocat associé du cabinet Veil Jourde, au sein duquel il dirigeait le département de Droit des entreprises en difficulté / *Restructuring*.

Il intervient, depuis plus de 15 ans, en prévention comme en procédures collectives, tant en conseil qu'en contentieux, aux côtés de débiteurs, d'actionnaires, de créanciers, de repreneurs, de dirigeants dont la responsabilité est recherchée, ou encore de mandataires de justice.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES OPÉRATIONS D'EXTERNALISATION



CONTEXTE

L'externalisation de certains *process* (*back-office, compliance...*), associés aux activités commerciales, bancaires et de marchés, se multiplie depuis plusieurs années, les institutions financières souhaitant gagner en compétitivité, bénéficier des nouvelles technologies, améliorer leur flexibilité et leur efficacité ainsi que réduire leurs coûts.

Dans ce contexte, l'EBA (European Banking Authority) a élaboré des lignes directrices, publiées le 25 février 2019, harmonisant ainsi les pratiques bancaires jusque-là encadrées sur le plan national. Par ailleurs, l'arrêté du 3 novembre 2014 a été modifié afin d'intégrer les dispositions de l'arrêté du 25 février 2021. Pour les autres secteurs et concernant le *cloud*, des orientations sur le sujet ont été publiées respectivement par l'EOPIA le 6 février 2020 puis par l'ESMA le 10 mai 2021. Plus généralement, le projet de règlement européen DORA devra également être anticipé.

OBJECTIFS

- Maîtriser les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur l'externalisation de prestations essentielles ou importantes
- Connaître lesdites lignes directrices de l'EBA en matière d'externalisation notamment les apports au regard des lignes directrices du CEBS (Committee of European Banking Supervisors) publiées le 14 décembre 2006
- Savoir mobiliser le régime applicable à l'aide d'exemples pratiques d'analyse de qualifications de prestations externalisées

PUBLIC

- Juristes
- Chargés et responsables de la conformité
- Service Risque
- Services opérationnels traitant de ce sujet

PRÉREQUIS

- Cette formation nécessite une connaissance de base en matière de technique bancaire et de réglementation ainsi qu'un minimum de connaissances en contrôle interne et risque de conformité.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. RAPPEL DES DISPOSITIONS SUR L'EXTERNALISATION DE L'ARRÊTÉ DU 3 NOVEMBRE 2014 RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE

- 1.1 Définitions (i) de l'externalisation, (ii) des prestations de services essentielles ou importantes
- 1.2 Régimes applicables à l'externalisation : arrêté du 3 novembre 2014, règlement général de l'AMF, Code des assurances, MAR, etc. Articulation entre dispositions générales et spéciales.

2. NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES DE L'EBA

- 2.1 Date d'entrée en vigueur et période transitoire
- 2.2 Périmètre
- 2.3 Règles de gouvernance
- 2.4 Règles à prendre en compte lors de l'analyse des dossiers
- 2.5 Règles spécifiques concernant le contrat signé avec le prestataire de services (auditabilité, réversibilité...)
- 2.6 Stratégie de sortie
- 2.7 Nouvelles attentes sur l'évaluation des concentrations de risques chez les prestataires de services
- 2.8 Le *cloud* : traitement particulier dans le cadre des lignes directrices
- 2.9 Adaptation juridique aux nouvelles exigences dans un délai contraint

3. SPÉCIFICITÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE PETITE TAILLE

4. PRÉSENTATION ET ANALYSE DE QUALIFICATIONS DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

JEUDI 30 MARS

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9h00-17h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Maylis de Marolles est juriste financier au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale.



Sylvain Lambert est spécialiste en droit bancaire et financier européen et américain. Il est juriste expert au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale et a travaillé au sein de grands établissements bancaires internationaux. Sylvain est Docteur en droit (Paris II), diplômé de l'Université de Californie à Berkeley et chargé d'enseignements à l'université Paris Descartes – Université de Paris.



LES SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES



CONTEXTE

Les sanctions internationales telles que les mesures de gel des avoirs ou encore les embargos sont un outil de politique étrangère et de sécurité de plus en plus utilisé par les États afin de répondre à un contexte géopolitique aux multiples tensions. Les nombreuses lourdes amendes imposées à l'encontre notamment d'institutions financières en raison de violations de sanctions internationales montrent que ces réglementations nécessitent d'être prise en compte par les établissements bancaires avec un dispositif de conformité efficace. Cette formation a pour objet de présenter les fondamentaux des sanctions internationales applicables en France, en Europe et aux États-Unis ainsi que les fondamentaux d'un dispositif de conformité aux sanctions internationales. Elle présente généralement les sanctions internationales appliquées au secteur bancaire mais pas exclusivement.

OBJECTIFS

OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux des sanctions internationales.
- Connaître les fondamentaux d'un dispositif de conformité aux sanctions internationales
- Savoir identifier les situations et pratiques à risque afin de sécuriser les opérations commerciales.

PUBLIC

- *Compliance officers* (ayant peu d'expérience en matière de sanctions internationales)
- Responsables des risques
- Responsables de la conformité et du contrôle permanent
- Responsables des opérations à l'international

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. CONTEXTE ET DÉFINITION DES SANCTIONS INTERNATIONALES
2. SOURCES ET PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES SANCTIONS INTERNATIONALES
3. TYPOLOGIES DES PROGRAMMES DE SANCTION
4. SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE VIOLATION DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE
5. ATTENTES DU RÉGULATEUR EN MATIÈRE DE DISPOSITIF
6. CAS PRATIQUES
7. LES AUTORISATIONS POUVANT ÊTRE DÉLIVRÉES PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

LUNDI 20 NOVEMBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Anastassia BRASSAC est
Global Head of Sanctions
au sein de Natixis
Corporate & Investment
Banking

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE D'UN DISPOSITIF ANTICORRUPTION SAPIN II



CONTEXTE

La loi dite « Sapin II », publiée le 9 décembre 2016 relative à « la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique », de portée extraterritoriale, impose aux grandes entreprises et à leurs dirigeants une obligation de mise en œuvre d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption, sous peine de sanctions en cas de manquement constaté par l'Agence Française Anti-corruption (AFA).

Cette formation a pour objet de présenter les implications y compris opérationnelles de la loi et des recommandations de l'AFA, ainsi que des premiers retours suite aux contrôles déjà réalisés par l'AFA.

OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux de la loi Sapin II en termes de dispositif anti-corruption
- Savoir identifier les situations à risques au travers d'exemples pratiques.

PUBLIC

- Officiers et responsables de conformité
- Responsables des risques opérationnels
- Responsables de contrôle permanent
- Responsables opérationnels des relations commerciales, de la fonction achat, des ressources humaines

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. LA CORRUPTION : COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE ET LE CADRE INTERNATIONAL POUR LA COMBATTRE

- 1.1 Définition de la corruption, du trafic d'influence et autres atteintes à la probité
- 1.2 Les enjeux de la lutte contre la corruption : mise en perspective internationale
- 1.3 Un tournant majeur : la loi sapin ii

2. LE DISPOSITIF ANTICORRUPTION REQUIS PAR LA LOI SAPIN II

- 2.1 Quelles sociétés sont concernées ?
- 2.2 Les mesures du dispositif anti-corruption : définition et mise en perspective au regard des recommandations de l'agence française anticorruption
- 2.3 Possibilité de capitaliser sur les dispositifs pré-existants
- 2.4 Mise en œuvre
- 2.5 La responsabilité des dirigeants

3. L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

- 3.1 Missions
- 3.2 Organisation
- 3.3 Contrôles et sanctions

4. LA CONVENTION JUDICIAIRE D'INTÉRÊT PUBLIC

- 4.1 Définition et mécanisme
- 4.2 Panorama et principaux enseignements

5. PEINE COMPLÉMENTAIRE DE MISE EN CONFORMITÉ

- 5.1 Définition et mécanisme
- 5.2 Rôle de l'agence française anticorruption

6. PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

JEUDI 23 MARS

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Caroline Ghafar est Responsable Groupe Anti-corruption, précédemment Responsable Juridique Sanctions Financières, LCB/FT et Anti-corruption au sein de BNP Paribas.



Jonathan Mattout est l'asso-cié (*partner*) en charge de la pratique de droit pénal des affaires et de compliance à Paris, au sein du cabinet Herbert Smith Freehills



LES SANCTIONS AMF ET ACPR

BILAN DE L'ANNÉE 2022/2023



OBJECTIFS

- Savoir faire le point sur un peu plus d'une année de jurisprudence administrative et disciplinaire dans le domaine des abus de marché, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que sur le respect des embargos et sanctions.
- Connaître les fondamentaux dans ces domaines, notamment pour ce qui touche au contrôle interne des établissements régulés (banques, entreprises d'investissement).
- Connaître les grandes tendances de supervision et de régulation dans ces domaines.

PUBLIC

- Juristes
- Avocats
- Directions conformité
- Directions juridiques
- Services opérationnels assurant, dans ces domaines, la première ligne de défense
- Équipes KYC

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. DÉCISIONS ACPR

1.1 Organisation du dispositif LCB-FT

- Classification des risques
- Procédures de connaissance de la clientèle

1.2 Dispositif de surveillance LCB-FT

- Outils et traitement des alertes
- Examen renforcé

1.3 Obligation de déclaration de soupçon

- Organisation du dispositif de DS
- Sources et délais des déclarations
- Déclarations complémentaires

1.4 Obligation de gel des avoirs

- Mise en place d'un outil de détection adéquat
- Champ d'application des mesures de gel

2. DÉCISIONS AMF

2.1 La procédure

- La compétence
- Les principes de légalité et de nécessité des délits et des peines
- La légalité des dispositions fondant les manquements (rétroactivité des lois plus douces, etc.)

2.2 La notion d'information privilégiée

- Les principes généraux
- Une information précise, non publique et susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours

2.3 Les opérations d'initiés et la manipulation de cours (Abus de marché)

- Opérations d'initiés
- Manipulation de cours

2.4 Les prestataires de services d'investissement, les autres prestataires et les produits d'épargne collective

- Les prestataires de services d'investissement (agrément, règles organisationnelles, règles de bonne conduite)
- Les autres prestataires (CIF, IBD, etc.)

MARDI 27 JUIN

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Bertrand Bréhier est, depuis 2007, responsable adjoint du département « Réglementation bancaire et financière » de la Société Générale.



Antoine Juaristi est Avocat à la Cour – Associé, Responsable du Département Contentieux et Arbitrage, Paris au sein du cabinet Herbert Smith Freehills.



Avec la participation de :

Alexandre Leduc occupe le poste de juriste financier, en charge des problématiques de sécurité financière, au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale.



LA GOUVERNANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT



OBJECTIFS

- Avoir une vue globale de la régulation et de la supervision bancaire
- Savoir appréhender les principales règles de gouvernance d'un établissement de crédit
- Savoir participer à la gestion de la vie sociale d'un établissement de crédit

PUBLIC

- Juristes
- *Compliance officers*
- Administrateurs
- Personnes en charge ou participant à la préparation des Conseils d'administration
- Personnes en charge des relations avec les superviseurs sur les questions de gouvernance

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. DE LA GOUVERNANCE D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME...

- 1.1 Mise en perspective des principales règles de fonctionnement des organes d'une société commerciale
 - Code de commerce
 - Code AFEP-MEDF

2. ...À LA GOUVERNANCE D'UN ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

- 2.1 Une régulation et une supervision complexe
- 2.2 Des spécificités quant à l'exercice de la direction générale
- 2.3 Un rôle accru du Conseil d'administration
- 2.4 Des comités du Conseil d'administration obligatoires aux missions étendues
- 2.5 Des conditions exigeantes en matière d'aptitude des mandataires sociaux exécutifs ou non exécutifs et des titulaires de postes clés
- 2.6 Un rôle spécifique pour les actionnaires

3. QUIZ

VENDREDI 29 SEPTEMBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9H00-17h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Madeleine Bert est directrice Gouvernance Groupe au sein de BPCE.



LE GEL DES AVOIRS



OBJECTIFS

- Connaître les obligations en matière de gel des avoirs, découlant tant de la réglementation française qu'europpéenne
- Maîtriser les dispositifs de conformité à mettre en place pour répondre à ces obligations
- Maîtriser les problématiques opérationnelles courantes à l'aide d'études de cas

PUBLIC

- Principalement des responsables et collaborateurs des fonctions conformité des secteurs de la banque et/ou de l'assurance

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1.1. LES MESURES DE GEL DES AVOIRS FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

- 1.1 Les mesures européennes
- 1.2 Les mesures françaises
- 1.3 Les autorités compétentes en matière de gel des avoirs
- 1.4 Principaux textes et lignes directrices en la matière

2. LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE À METTRE EN PLACE

- 2.1 Le filtrage des flux et des référentiels
- 2.2 Le traitement des alertes
- 2.3 Le reporting à l'égard des autorités compétentes
- 2.4 Le suivi rapproché des personnes gelées
- 2.5 L'articulation avec les autres dispositifs de sécurité financière

3. CAS PRATIQUES

4. REGARD SUR D'AUTRES MESURES DE GEL DES AVOIRS

FORMATEUR

Vincent Soullignac

est responsable adjoint du Groupe Sanctions Internationales et Embargos – Société Générale.

Disposant d'une solide expérience ancrée dans la sécurité financière associée à un parcours dans les secteurs public et privé, Vincent Soullignac a contribué à plusieurs missions d'assistance technique, notamment sur le gel des avoirs terroristes et a écrit plusieurs articles et ouvrages sur la LCB-FT, la fraude et les sanctions internationales.



VENDREDI 8 DECEMBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9h00-17h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

LA DÉCLARATION DE SOUPÇON

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DES BANQUES



CONTEXTE

La déclaration de soupçon (DS) est un élément majeur du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme (LCB-FT) et constitue un des outils d'évaluation de l'efficacité et de la robustesse du dispositif LCB-FT de l'entité assujettie. La qualité du processus déclaratif fait régulièrement l'objet de contrôle de la part des autorités compétentes en la matière.

OBJECTIFS

- Comprendre les objectifs et enjeux de la DS
- Savoir identifier et caractériser le soupçon
- Identifier les attentes des autorités compétentes
- Connaître les principales infractions sous-jacentes au délit de blanchiment de capitaux
- Comprendre les spécificités de la DS en matière de fraude fiscale et de financement du terrorisme.

PUBLIC

- Responsables de la sécurité des opérations financières
- *Compliance officers*
- Responsables des risques
- Responsables de la conformité et du contrôle permanent
- Juristes sécurité financière
- Responsables juridiques

PRÉREQUIS

- Connaître le cadre réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. CAS GÉNÉRAL

- Le soupçon de blanchiment des capitaux : caractéristiques et modalités d'identification
- Analyse de cas : la fraude sociale, la corruption, l'abus de faiblesse, les opérations en espèces...
- Les montages financiers complexes internationaux
- Analyse des décisions rendues par la Commission des sanctions de l'ACPR
- Analyse de la jurisprudence

2. LA DS LIÉE AU FINANCEMENT DU TERRORISME

- La différence entre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Exemple de typologies de financement du terrorisme

3. LA DS FISCALE

- Particularités de la caractérisation du soupçon en matière de fraude fiscale

4. MODALITÉS PRATIQUES

- Le contenu des déclarations de soupçon
- Moment et délai de réalisation de la DS
- La déclaration de soupçon complémentaire
- La déclaration de soupçon et les demandes des autorités administratives et judiciaires
- Conservation et confidentialité de la DS.

4. LES MODALITÉS DE TRANSMISSION DE LA DÉCLARATION DE SOUPÇON

- Le contenu des déclarations de soupçon
- La déclaration de soupçon « sans délai »
- La déclaration de soupçon complémentaire
- La déclaration de soupçon et les demandes des autorités administratives et judiciaires

FORMATEURS

Hinda Aliane Vallade :

Juriste Sécurité financière au sein du département Réglementation bancaire et financière, Sécurité financière et Concurrence de la Direction juridique du Groupe Société Générale. Juriste confirmée ayant une expérience transversale acquise durant 15 ans à la Société Générale au sein de multiples fonctions juridiques occupées en banque d'investissement au sein du pôle financements structurés, au sein du pôle moyens de paiement en charge



DATE A VENIR AU 2ND SEMESTRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h45-16h45

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

du *correspondent banking*, et en filiale en charge du financement immobilier.

Alexandra Chevalier travaille depuis 15

ans au sein des équipes de sécurité Financière du Groupe Société Générale, actuellement adjointe du responsable AML du Groupe, assure à ce titre la supervision des équipes en charge de la lutte contre le financement du terrorisme et des grandes investigations AML.



MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ANTI-BLANCHIMENT



PROGRAMME

LE PROGRAMME SERA BIENTÔT
DISPONIBLE SUR RB-FORMATION.FR

OBJECTIFS

- Analyser et comprendre le nouveau dispositif européen.
- Mesurer les impacts de la mise en conformité des organisations et process actuels..

PUBLIC

- Tout public

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite de connaître le cadre réglementaire en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

28 NOVEMBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 9h00-17h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Document d'évaluation
- Remise des supports de formation
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100€ HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Hinda Aliane Vallade :

Juriste Sécurité financière à la Société Générale au sein du département Réglementation bancaire et financière, Sécurité financière et Concurrence de la Direction juridique du Groupe Société Générale. Juriste confirmée ayant une expérience transversale acquise durant 15 ans à la Société Générale au sein de multiples fonctions juridiques occupées en banque d'investissement au sein du pôle financements structurés, au sein du pôle moyens de paiement en charge du *correspondent banking*, et en filiale en charge du financement immobilier.



DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE AUX WALLETS

APPRÉHENDER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES RELATIONS CLIENTS



CONTEXTE

Les relations clients, tout particulièrement celles de la banque de détail, sont aujourd'hui nativement menées à distance et par exception en face à face en agence. Ce changement de paradigme a des conséquences majeures sur les parcours bancaires construits à partir d'outils, de techniques et de process digitaux porteurs d'enjeux nouveaux devant être maîtrisés.

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire mêlant aspects opérationnels, techniques et réglementaires, la formation vise à appréhender les outils clés de la relation digitale entre la banque et ses clients. Un focus sera fait sur l'identification à distance des clients (identité numérique, authentification et eKYC), la signature électronique et autres services de confiance numérique ainsi que sur les *wallets* d'identité et de paiement aujourd'hui en plein développement.

La formation est organisée autour de trois demi-journées visant à présenter les concepts clés des interactions numériques avec la clientèle mais aussi, au travers de cas pratiques, à mettre en situation les enjeux concrets auxquels sont confrontés les prestataires de services financiers.

OBJECTIFS

- Comprendre les impacts et enjeux de la digitalisation des relations banques - clients pour les activités retail ;
- Appréhender les notions clés du numérique (identité numérique, eKYC, services de confiance numérique, wallets d'identité et de paiement, etc) ;
- Identifier et appréhender les services clés numériques et les évolutions réglementaires impactant les parcours numériques (eIDAS 1 & 2, DPS 2 & 3...)
- Maîtriser les séquences clés d'un parcours client digital tirant le meilleur parti des outils numériques dans le respect des exigences réglementaires applicables (RGPD, LCB-FT, etc).

PUBLIC

- Responsables innovation/digital
- Responsables développement et/ou stratégie
- Responsables conformité et juridique
- *Chief Digital Officer*
- Responsables marketing
- Chefs de projet
- *Product owner*

PRÉREQUIS

Cette formation sera recommandée aux personnes disposant d'un minimum de connaissance des parcours clients ou concernées par les thématiques de la digitalisation. Elle intègre également de nombreux éléments réglementaires pouvant intéresser les responsables conformité ou juridique.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION – IMPACT DES INTERACTIONS NUMÉRIQUES SUR LES RELATIONS CLIENTS ET ORGANISATIONS BANCAIRES

1. GÉRER LE DISTANCIEL DANS LES ENTREES EN RELATION

- 1.1 Modalités d'identification des clients à distance conformément aux exigences LCB/FT – évaluation des choix possibles
- 1.2 Quels moyens d'authentification pour des parcours clients adaptés ?
- 1.3 L'écosystème des identités numériques en France (France Connect) et en Europe (eIDAS) (Thématiques développées autour d'un cas d'usage concret – entrée en relation numérique)

2. SÉCURISER LES INTERACTIONS NUMÉRIQUES

- 2.1 Signature électronique et contrats conclus à distance
- 2.2 Autres services de confiance numérique, cachets numériques, recommandés électroniques, archivage numérique...
- 2.3 Application des règles de preuve aux activités digitales et commercialisation à distance de services financiers
- 2.4 Lutte contre la fraude – le rôle des outils et process numériques (Thématiques développées autour d'un cas d'usage concret – signature électronique)

LUNDI 20 ET MARDI 21 MARS

Formation d'une journée et demi

DURÉE : 10h30

J1 : 8h30-16h30

J2 : 8H30-12H00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Document d'évaluation
- Remise des supports de formation
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1350 € HT (1620 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
 Tél. : 01 48 00 54 04

3. ANTICIPER LE MONDE NUMÉRIQUE DE DEMAIN

- 3.1 Les wallets de paiement et d'identité
- 3.2 Crypto-actifs et monnaies digitales de banque centrale (usage *retail*)
- 3.3 Les évolutions réglementaires en préparation (eIDAS 2, DSP 3, MICA) (Thématiques développées autour d'un cas d'usage concret – achat d'un produit de consommation avec *wallet*)

FORMATEURS

Gaëlle Berrier est *Senior Manager* chez BNP Paribas *Consulting & Transformation*. Elle a été directeur de projet sur la mise en place de signature électro-nique et en charge de projets de transformation.



Stéphane Mouy est consultant en transition numérique. Il travaille notamment pour la Commission européenne (DG FISMA) et est l'auteur de rapports publiés par la Commission européenne sur l'identité et le KYC numérique.



CYBER – LES FONDAMENTAUX : DE LA MENACE À LA DÉFENSE



OBJECTIFS

- Disposer d'une vision claire de ce qui a changé au niveau de la menace
- Disposer d'une vision claire des nécessités et moyens d'adaptation des entreprises tant au niveau des opérations qu'au niveau de la gouvernance

PUBLIC

- Responsables de la sécurité des systèmes d'information
- Directeurs des systèmes d'information
- Responsables des risques SI
- Responsables des risques opérationnels
- *Risk managers*
- Décideurs dans les 5 domaines pré-cités

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. INTRODUCTION ET QUELQUES RAPPELS

2. CHANGEMENT DE PARADIGME

- 2.1 Évolution de la menace
- 2.2 Constats sur les anciennes approches de maîtrise des risques
- 2.3 Le développement de la réglementation, définitions
- 2.4 Caractéristiques fondamentales d'un dispositif moderne de gestion du risque cyber

3. L'ADAPTATION DES ENTREPRISES, DANS LE DÉTAIL

- 3.1 Principes de mise en œuvre d'un dispositif de cyber défense, maillon par maillon
- 3.2 Caractéristiques d'un dispositif de gouvernance adapté et du *reporting* stratégique
- 3.3 Stratification des lignes de défense
- 3.4 Caractéristiques fondamentales d'un dispositif moderne de gestion du risque cyber

4. QU'ATTENDRE D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT CYBER ?

- 4.1 Les objectifs
- 4.2 Les écueils
- 4.3 La structuration et le positionnement du programme dans l'écosystème

ÉCHANGES ET DÉBATS

JEUDI 9 MARS

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

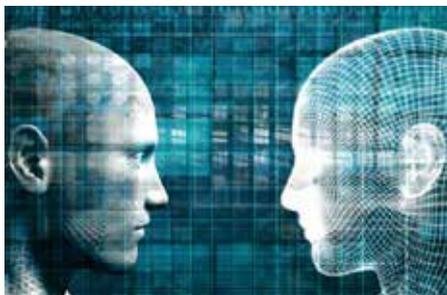
Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Gil Delille est directeur des Risques des Systèmes d'Information du Groupe Crédit Agricole. Après un début de carrière chez IBM teinté grands projets, il est entré dans le monde de la sécurité en 1998. Il a, dès le départ, placé les métiers au premier plan de la démarche de renforcement de la sécurité et visé une intégration de la sécurité de l'information au fonctionnement général de l'entreprise. Dix ans de présidence du Forum des Compétences en Sécurité des SI lui ont permis d'appréhender les enjeux de Place et d'influencer l'adaptation du monde bancaire aux risques technologiques.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE DOMAINE BANCAIRE



CONTEXTE

La transformation numérique et la compétitivité passe notamment par un recours accru à l'Intelligence Artificielle. C'est une réalité incontournable dans le monde financier, où le développement de techniques d'IA peut permettre :

- de remplacer les tâches répétitives par une approche plus efficace en termes de valeur ajoutée ;
- de mieux répondre aux attentes des clients en proposant des produits et services plus adaptés. Il ne s'agit donc pas d'un processus ;
- d'améliorer le respect des obligations réglementaires ou de *reporting*.

Dans un contexte économique et géopolitique agité, l'Intelligence Artificielle peut constituer un nouveau paradigme opérationnel aidant à mieux surmonter les crises.

OBJECTIFS

- Comprendre les points clés du nouveau cadre réglementaire européen en préparation
- Connaître les développements/utilisations opérationnelles existantes ou à venir dans les établissements financiers
- Anticiper les mesures à mettre en œuvre en lien avec les aspects opérationnels

PUBLIC

- Juristes
- *Data Scientists*
- *Chief Data Officers*
- Équipes Risque et *Compliance*
- Et de façon générale tous les collaborateurs amenés à travailler sur des sujets en lien avec des activités d'Intelligence Artificielle

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. VERS UNE IA PLUS RESPONSABLE ?

- 1.1 Un cadre réglementaire à venir
- 1.2 Peut-on vraiment envisager une définition de l'IA?
- 1.3 La spécificité des IA qualifiées à «haut risque»
- 1.4 Une responsabilité propre à l'IA

2. USAGES OPÉRATIONNELS DE L'IA DANS LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

- 2.1 Les chatbots et les robo-advisors
- 2.2 le *creditworthiness*
- 2.3 La maîtrise des risques
- 2.4 Qualité et pertinence des données
- 2.5 Mise en œuvre des obligations réglementaires

3. GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE ACCRUE

- 3.1 Comment les établissements financiers se préparent à une mise en conformité
- 3.2 L'éthique au cœur des usages d'IA
- 3.3 Quelle transparence proposer ?

LUNDI 27 NOVEMBRE

 Formation d'une demi journée
 DURÉE : 3h30 8h30-12h00

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 550 € HT (660 € TTC)

 INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

 Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
 Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICES

Léa Deleris est responsable de l'équipe RISK Artificial Intelligence Research (RISK AIR) au sein de la fonction RISK de BNP Paribas.



Agnès Chatellier-Chamoulaud est *Leader of the EU Digital Practice* au sein de BNP Paribas LEGAL Regulatory. Elle est aussi Présidente de l'*Artificial Intelligence Expert Group* de la Fédération Bancaire Européenne



LES ACTIFS NUMÉRIQUES



PRÉREQUIS

- Connaissance des concepts de la blockchain

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

I. ACTIFS NUMÉRIQUES DU RÉGIME FRANÇAIS À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A. La loi PACTE

1. De l'émergence à l'encadrement des offres au public de crypto-actifs en France (ICO)
2. L'encadrement des prestataires sur actifs numériques (PSAN)
3. Le choix français d'un régime «quasi-optionnel»

B. Le règlement MiCA, au coeur de la future réglementation des crypto-actifs en Europe

1. La genèse de règlement européen MiCA
2. L'encadrement des ICO et des CAPS, l'influence de la loi PACTE
3. Les autres règlements européens (paquet AMLR)

C. les autres initiatives de la Commission européenne en matière de Digital Finance

1. le traitement juridique des NFT
2. L'encadrement des Metavers

II. TITRES FINANCIERS DIGITAUX (SECURITY TOKENS)

A. Ordonnance et décret Blockchain et la tenue de registre de mouvements de titres en blockchain

1. Genèse de l'encadrement des *security tokens* en France
2. Définitions et champ d'application
3. Minibons, titres financiers et *Blockchain*
4. L'adaptation du droit applicable aux titres financiers et aux valeurs mobilières

B. Le futur règlement européen instaurant un régime pilote pour les infrastructures de marché sur la blockchain : vers une nouvelle dématérialisation des marchés financiers

1. Définitions et champ d'application
2. Exemptions possibles dans le cadre du régime pilote
3. Obligations communes aux infrastructures de marché DLT
4. Articulation avec les dispositions nationales du droit du titre et l'ordonnance *Blockchain*

MARDI 30 MAI

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Gilles Kolifrath, Gilles est l'un des plus experts dans le domaine des transactions financières internationales. Il est membre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA)



depuis plus de 25 ans. La pratique de Gilles se concentre principalement sur les services financiers et il conseille régulièrement dans les domaines de la banque et de la finance, des marchés de capitaux, des actifs numériques et des opérations d'assurance. Il agit régulièrement pour des institutions financières et des entreprises locales et internationales.

Julien Nivot, responsable des affaires réglementaires Ledger.



CASH MANAGEMENT

DES FONDAMENTAUX À L'OPEN BANKING : LES BASES DU CASH MANAGEMENT – NIVEAU 1



CONTEXTE

Dans un contexte de recherche de revenus stables et sans consommation du capital de la Banque, le *Cash Management* et les métiers du *Transaction Banking* sont déterminants et revêtent désormais une importance stratégique. Cette première partie de cycle donnera à chacun les bases nécessaires pour comprendre l'environnement ainsi que les évolutions actuelles et futures liées à ce métier.

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte du *Cash Management*, les attentes des entreprises face à leur banques, l'apport du *Cash Management* à la banque
- Connaître les principaux outils et techniques de *Cash Management*, en particulier :
 - Moyens de paiements
 - Outils de communication bancaire
 - Techniques de centralisation de trésorerie
- Mener une analyse de la structure de comptes et de gestion de liquidité d'une entreprise et savoir proposer des solutions adaptées

NB : cette 1^{re} partie est orientée sur la compréhension et l'acquisition des fondamentaux du *Cash Management*. Elle s'adresse à l'ensemble des professionnels de la finance. Elle est introductive à la seconde partie orientée, quant à elle, sur les structures complexes de *Cash Management*, l'innovation et l'*Open Banking*.

PUBLIC

- Chargés d'affaire entreprises (secteur bancaire)
- Collaborateurs entrant sur un poste *Cash Management*
- Autres fonctions nécessitant une bonne connaissance du *Cash Management* : trésorier (les secteurs bancaire ou entreprise), conseils...

PRÉREQUIS

- Cette formation nécessite de travailler dans le secteur de la banque ou en entreprise et justifier d'une fonction actuelle (ou future) concernée par le *Cash Management*.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION : DÉFINITION(S) DU CASH MANAGEMENT

1. NOUVEL ENVIRONNEMENT DU CASH MANAGEMENT

- Un domaine en pleine mutation
- Les attentes des entreprises
- L'environnement réglementaire
- Les systèmes d'échange

2. LE CASH MANAGEMENT DANS LA BANQUE

- Position au sein de la structure de la banque
- Revenus issus du *Cash Management*
- Intérêt de proposer une offre

3. L'OFFRE DE CASH MANAGEMENT

- Les moyens de paiement
- La communication bancaire
- La centralisation de trésorerie
- Les solutions de placement
- Les nouvelles offres : SWIFT gpi, *Instant Payments*, *Open Banking*, EBAM, BSB...

FORMATEURS

Jérôme Cavaliero est *Head of Global Cash Management Sales and Coordination* au sein d'UniCredit. Diplômé de l'ESC Clermont et de l'ESCP. En 1994, il entre chez Société Générale et occupe ensuite des fonctions commerciales et managériales en Payment et Cash Management au service de grandes entreprises et institutions financières chez HSBC, puis ING. Il intègre Crédit Agricole Corporate & Investment Bank en 2010 en qualité de responsable commercial pour l'Europe de l'Ouest, puis comme directeur du marketing stratégique pour la banque commerciale. Il a rejoint UniCredit en 2013 en tant que *Head of Cash Management France*.



Frédéric Poizat est responsable Marketing et Réponses aux appels d'offres du métier *International Trade and Transaction Banking* chez Crédit Agri-



JEUDI 20 AVRIL

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS
PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation et de l'ouvrage *Cash Management - Fondamentaux, Solutions, Perspectives*

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT
Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

cole Corporate & Investment Bank. Il bénéficie d'une large expérience dans le domaine de la trésorerie et du transaction banking, en France et à l'international. En tant que consultant, il a également mené de nombreux projets de *Cash Management* auprès de grands groupes internationaux. Frédéric est diplômé de l'Essec

CASH MANAGEMENT

DES FONDAMENTAUX À L'OPEN BANKING – NIVEAU 2



CONTEXTE

Open Banking, *Instant Payments*, DSP2, API, SWIFT GPI, mise en place de *In House Banks*... Les évolutions macroéconomiques et réglementaires associées aux nouvelles technologies révolutionnent le monde des paiements. Les entreprises ont accès à des services toujours plus innovants pour les accompagner dans leur effort d'optimisation, de centralisation et de sécurisation. Dans ce contexte le *Cash Management* et les métiers du *Transaction Banking* sont déterminants et revêtent désormais une importance stratégique.

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte du *Cash Management*, les attentes des entreprises face à leur banques, l'apport du *Cash Management* à la banque
- Évolution des *Payment Factories* et *In House Banks* – Mener une analyse de la structure de comptes et de gestion de liquidité d'une entreprise et savoir proposer des solutions adaptées
- Avoir un aperçu des principales évolutions en cours et à venir, en particulier :
 - L'essor des *fintechs* et des « TPP »
 - Le temps réel et ses enjeux
 - l'*open banking*
 - La convergence du *retail* et du *corporate*

NB : cette seconde partie est orientée sur les structures complexes de *Cash Management*, l'innovation et l'*open banking*, dans le prolongement des sujets évoqués dans la première partie, portée sur la compréhension et l'acquisition des fondamentaux du *Cash Management*.

PUBLIC

- Chargés d'affaires entreprises (secteur bancaire)
- Collaborateurs entrant sur un poste *Cash Management*
- Autres fonctions nécessitant une bonne connaissance du *Cash Management* : trésorier (les secteurs bancaire ou entreprise), conseils...

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite de travailler dans le secteur de la banque ou en entreprise et justifier d'une fonction actuelle (ou future) concernée pas la *Cash Management*.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION : DÉFINITION(S) DU CASH MANAGEMENT

1. NOUVEL ENVIRONNEMENT DU CASH MANAGEMENT

- Un domaine en pleine mutation
- Les attentes des entreprises
- L'environnement réglementaire

2. ÉVOLUTION DES PAYMENTS FACTORIES/ IN HOUSE BANKS...

- Les nouvelles offres : SWIFT *gpi*, *Instant Payments*, *Open Banking*, EBAM, BSB...
- Organisation des comptes et comptes virtuels
- Centrales de paiements et d'encaissements
- *In House Bank*

3. ALLER PLUS LOIN : QUELLE STRATÉGIE DANS LE NOUVEL ENVIRONNEMENT DE L'OPEN BANKING ?

- Les nouvelles offres *Open Banking*, une révolution ?
- Le temps réel, pour quoi faire ?
- Les banques et les *fintechs*

4. CAS PRATIQUE

- Traitement des besoins en *Cash Management* d'une multinationale française en lien avec son organisation
- Autres fonctions nécessitant une bonne connaissance du *Cash Management* : trésorier (les secteurs bancaire ou entreprise), conseils...

FORMATEURS

Jérôme Cavaliero est *Head of Global Cash Management Sales and Coordination* au sein d'UniCredit. Diplômé de l'ESC Clermont et de l'ESCP. En 1994, il entre chez Société Générale et occupe ensuite des fonctions commerciales et managériales en *Payment* et *Cash Management* au service de



VENDREDI 21 AVRIL

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation et de l'ouvrage *Cash Management - Fondamentaux, Solutions, Perspectives*

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

grandes entreprises et institutions financières chez HSBC, puis ING. Il intègre Crédit Agricole Corporate & Investment Bank en 2010 en qualité de responsable commercial pour l'Europe de l'Ouest, puis comme directeur du marketing stratégique pour la banque commerciale. Il a rejoint UniCredit en 2013 en tant que *Head of Cash Management France*.

Frédéric Poizat est responsable Marketing et Réponses aux appels d'offres du métier *International Trade and Transaction Banking* chez Crédit Agricole Corporate & Investment Bank. Il bénéficie d'une large expérience dans le domaine de la trésorerie et du *transaction banking*, en France et à l'international. En tant que consultant, il a également mené de nombreux projets de *Cash Management* auprès de grands groupes internationaux. Frédéric est diplômé de l'Essec



LES COMPTES ET SERVICES DE PAIEMENT : APRÈS LA DSP 2



CONTEXTE

La 2^e Directive sur les Services de paiement a posé les fondements juridiques d'un marché intérieur des paiements électroniques plus intégré et de l'ouverture de ce marché à une concurrence accrue.

Ce texte a engendré une profonde mutation de l'environnement au sein duquel les services de paiement et les services électroniques proposés par les prestataires de services de paiement sont rendus.

OBJECTIFS

- Connaître l'environnement réglementaire et les enjeux associés
- Connaître les contraintes techniques
- Savoir identifier les impacts organisationnels et opérationnels.

PUBLIC

- Chefs de produits Moyens de paiement et Banque à distance
- Responsables juridiques, juristes
- Responsables des *back-office*

PRÉREQUIS

- Connaissance minimale du secteur bancaire.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Contexte
- Champ d'application de la DSP 2
 - Champ géographique et monétaire,
 - Exclusions

I. RÉGIME DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Obligations de transparence et d'information
- Conditions d'exécution des opérations
- Mise en œuvre des exigences d'authentification forte et des exemptions
- Responsabilité du Prestataire de services de paiement

II. NOUVEAUX SERVICES DE PAIEMENT

- Présentation des services et des acteurs (agrégateurs et initiateurs de paiement)
- Les normes de communications avec les tiers de paiement (offres d'API, services proposés aux clients...)
- Responsabilité des Prestataires de services de paiement

III. RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE SÉCURITÉ

- Gestion des risques
- Notification des incidents majeurs
- *Reporting* à réaliser

LUNDI 19 JUIN

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATRICE

Hélène Lair est responsable juridique adjoint Moyens de paiement et Produits bancaires à la Société Générale et préside le Groupe Juridique Moyens et Systèmes de paiement au sein de la Fédération bancaire française.



LES FRAUDES ET MODES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE PAIEMENT POUR 2022



OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de fraude touchant les moyens de paiement et les comptes bancaires et les méthodes de prévention
- Connaître les bonnes pratiques et la conduite à tenir en cas de fraude

PUBLIC

- Tout public dont services juridiques, équipes de lutte contre la fraude, relations clientèles, service moyens de paiement

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. INTRODUCTION

- Présentation du contexte réglementaire
- La fraude en quelques chiffres
- Les différentes étapes pour réaliser une fraude

2. LA FRAUDE – ÉTAPE 1 : LA COLLECTE DES DONNÉES

- L'ingénierie sociale
- Le *phishing/smishing* et autre *vishing*
- Le troyen bancaire

3. LA TRANSFORMATION DES DONNÉES VOLÉES EN REVENU BLANCHI

- Le supermarché des données : le *dark-web*
- Blanchiment de fonds : fraudes au RIB et aux chèques, les mules conscientes ou à leur insu
- Le *Ransomware*

4. DÉCOUVERTE DE LA FRAUDE

- Conduite à tenir par le client
 - Obligations du client
 - délai de réclamation
 - dépôt de plainte
- Conduite à tenir par la banque
 - pour limiter la fraude : surveillance / détection / mitigation pour protéger les clients et la banque
 - pour récupérer les fonds
 - le remboursement de la fraude
 - pour agir contre le fraudeur

5. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA FRAUDE

- Régime de droit commun (responsabilité civile)
 - responsabilité pour faute
 - responsabilité sans faute
 - articulation avec le régime spécifique
- Régime spécifique pour les opérations de paiement non autorisées
 - preuve de l'opération
 - opération effectuée avec un instrument perdu ou volé
 - opération effectuée à distance ou avec un instrument contrefait
 - spécificité des opérations effectuées sans authentification forte

6. PRÉVENTION DE LA FRAUDE

- Vers les clients :
 - communication / formation
 - donner de bonnes habitudes et réflexes
- Par la banque :
 - Message de prévention
 - Message d'alerte
 - Mode de communication normé
- À titre personnel :
 - Les bons réflexes à avoir

7 MARS 2024

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Hélène Lair est responsable juridique adjoint Moyens de paiement et Produits bancaires à la Société Générale et préside le Groupe Juridique Moyens et Systèmes de paiement au sein de la Fédération bancaire française.



Eric Capellari est expert IT en lutte contre la fraude à la Banque Postale. Auparavant, expert en lutte contre la fraude monétique et fondateur du service fraude à la Société Générale, service spécialisé dans la lutte contre la fraude Internet sur la banque en ligne dès 2007.



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : CONDUITE DE LA CONFORMITÉ ET BONNES PRATIQUES



CONTEXTE

Depuis juin 2019, la révision de la loi «Informatique et Libertés» et de son décret d'application est venue compléter les profondes modifications apportées à la protection des données personnelles par le Règlement européen (RGPD) en mai 2018. Parallèlement, des «outils» de la conformité ont été élaborés au niveau européen (Comité Européen de la Protection des Données) et local (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et cette gouvernance nouvelle a vocation à définir l'état de l'art, voire à s'imposer.

Les entreprises du secteur financier, en particulier les banques et les assurances, doivent conduire une conformité nécessairement dynamique. Ce défi majeur s'inscrit dans un contexte d'évolution technologique et de prégnance du numérique auxquelles sont liés de nouveaux traitements de données personnelles.

Dans ce contexte, cette formation propose de faire un point d'actualité sur les exigences relatives à la conduite de la conformité et d'apporter des réponses pragmatiques et opérationnelles pour certaines situations de traitements.

OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances indispensables en matière de protection des données à caractère personnel
- Savoir identifier les impacts organisationnels pour l'entreprise et les bonnes pratiques à mettre en œuvre
- Disposer des outils nécessaires pour s'inscrire dans la dynamique de la conformité à l'ensemble des dispositions réglementaires

PUBLIC

- Responsables marketing, responsables de la relation clients
- *Data Protection Officers*
- Responsables de la sécurité des systèmes d'information, DSI
- Responsables juridiques, responsables de la conformité, responsable des risques
- Responsable des moyens de paiement

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. RAPPEL SUR LE CADRE DE LA PROTECTION

- 1.1 Les grands principes légaux de la protection des données
- 1.2 La gouvernance de la protection : Comité Européen de la Protection des Données / Autorités de contrôle
- 1.3 État des lieux des sanctions et de la jurisprudence

2. ASPECTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONFORMITÉ

- 2.1 Le point sur la sous-traitance et la coresponsabilité
- 2.2 La notification des violations de données : la nécessaire prise en compte du contexte
- 2.3 Actualités de l'analyse d'impact (PIA)

3. CONTRAINTES ET POINTS DE VIGILANCE SUR CERTAINS TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES DU SECTEUR FINANCIER

- 3.1 Conformité des traitements de prospection commerciale et du data marketing : focus sur le profilage/décisions automatisées et usage des algorithmes
- 3.2 Les exigences liées à la conformité des traitements de lutte contre la fraude
- 3.3 La sécurisation des moyens de paiement et identité numérique
- 3.4 Le point sur le recours à la biométrie

DATE À VENIR

Formation de deux demi-journées

DURÉE : 7h

JOUR 1 : 9h00-12h30

JOUR 2 : 9h00-12h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe virtuelle
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quizz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

TARIF : 1100 € HT (1248 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Isabelle Cantero est Avocat au Barreau de Nice. Elle est associée du Cabinet Caprioli & Associés dont elle est Directeur du Pôle Vie privée et protection des données à caractère personnel. Elle est également DPO externalisé (Plateforme de Bug Bounty YESWEHACK et Office des Postes et des Télécommunications de Polynésie).



Isabelle Cantero est coauteur de l'ouvrage *Banque et Assurance Digitales*, RB Édition, 2017.

Éric Caprioli est Avocat à la Cour de Paris, spécialiste en droit de l'informatique, des nouvelles technologies et de la communication et en droit de la propriété intellectuelle. Il est également Docteur en droit et membre de la délégation française aux Nations unies.



Éric Caprioli est coauteur de l'ouvrage *Banque et Assurance Digitales*, RB Édition, 2017.

MAÎTRISE DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE MÉCANISMES ET APPORTS DES RUU 600



CONTEXTE

Le contexte post-Covid va générer une pression sur les directions financières. La fragilisation de nombreuses entreprises tant en France qu'à l'étranger, augmente le niveau de risque d'impayé. Il est certain que les opérateurs vont revenir sur une solution parfois jugée contraignante mais d'une grande efficacité : le crédit documentaire. La détérioration de la situation économique de certains pays motive les bénéficiaires à se protéger non seulement du risque client mais aussi du risque bancaire voire du pays (risque de non-transfert). La confirmation pourra être exigée. Dans certains cas, il pourra s'agir d'une confirmation silencieuse. Ainsi, le crédit documentaire reste une des techniques de paiement les plus prisées par les exportateurs pour se prémunir du risque de non-paiement. Notons que cette technique est imposée de façon régulière dans certains pays par les acheteurs publics et privés. Les importateurs français l'utilisent aussi pour garantir la bonne exécution du contrat sur le plan documentaire. L'engagement bancaire est fondé sur la conformité des documents requis, le résultat du contrôle conditionne le paiement effectif du bénéficiaire.

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes du crédit documentaire et connaître les différents types de crédits documentaires
- Maîtriser les conseils donnés par les chargés d'affaires et les compléter. Conseiller en tant que technicien les clients exportateurs et importateurs et être en mesure de répondre aux sollicitations de la clientèle
- Savoir détecter les risques dans les crédits documentaires
- S'approprier les nouveautés et les avancées des RUU 600
- Détecter les irrégularités et établir les conséquences sur la gestion opérationnelle des crédits documentaires
- Savoir identifier les indices documentaires en matière de fraude sur crédit documentaire

PUBLIC

- Opérationnels du crédit documentaire – back office crédits documentaires « classiques »

PRÉREQUIS

- Connaissance des incoterms et des principes de base des techniques de paiement à l'international
- Maîtrise des mécanismes de base du crédit documentaire

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION

- La problématique du non-paiement
- Matérialisation du risque : panoplie des sécurisations et zoom sur la remise documentaire avec bref rappel sur les incoterms 2010

A. LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE : ASPECTS JURIDIQUES ET FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ

- Définition et mécanismes du crédit documentaire
- Les différents types de crédits documentaires- irrévocables, irrévocables et confirmés -
- Les notions de confirmation
- Les différents intervenants
- Les lieux de réalisation
- Les modes de réalisation : honorer ou négociier
- L'apport des RUU 600
- Les MT 710
- Les crédits documentaires « pour le compte de »

B. LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

OUVERTURE DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE

- Analyse détaillée de la mise au point à partir d'un exemple concret de demande de crédit
- Rédaction d'une émission
- Relais du contrat, clauses particulières, conditions spéciales
- Clauses d'opérativité
- Précautions à prendre
- Les risques à éviter pour la banque

UTILISATION À L'IMPORT

- Mode et lieux de réalisation
- Le contrôle des documents
- Les commissions
- Les clauses UPAS entre autre avec l'Asie

MARDI 6 ET MERCREDI 7 JUIN

Formation de deux journées
DURÉE : 14h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Approche pédagogique : nombreux schémas et tableaux
- Présentation sous PPT nourrie par de nombreux mini-cas
- Alternance de repères techniques et d'illustration par des exemples opérationnels
- Inter activité avec les participants
- Exemples de textes-types, message SWIFT

MODE D'ÉVALUATION

- QCM et Quizz en fin de séminaire
- Mini cas en cours de formations

Nombre de participants limité à 15

TARIF : 1715 € HT (2 058 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Hubert Martini est consultant en commerce international chez Iface-Experts, Auteur de nombreux ouvrages en Trade Finance. Consultant-Formateur auprès de banques et entreprises en France, Maghreb, Afrique et Asie du Sud-Est Il est par ailleurs auteur de nombreux ouvrages, en particulier « Crédits documentaires, lettres de crédit *stand-by*, cautions et garanties – Guide pratique », 3^e édition 2019 paru chez RB Édition.



MAÎTRISE DES CAUTIONNEMENTS ET DES GARANTIES INTERNATIONALES



CONTEXTE

Dans le cadre du commerce international, acheteurs et vendeurs ont besoin de sécuriser leur relation contractuelle. Afin de contraindre chacune des parties à respecter ses engagements, outre la négociation d'un contrat, la mise en place de garanties bancaires en faveur de l'autre partie peut s'avérer nécessaire voire obligatoire : on pense au garantie de soumission, de bonne exécution...

Dans un contexte économique perturbé, le versement d'un acompte doit être sécurisé (garantie de restitution d'acompte), la transaction doit être protégée du risque de non-paiement (garantie de paiement, LCSB). Le défaut d'exécution peut être limité par une garantie de bonne exécution voire de dispense de retenue de garantie...

OBJECTIFS

- Savoir identifier les risques à l'international et donner les bons réflexes juridiques à des non-juristes intervenant sur les aspects financiers des contrats en particulier en lien avec des produits de type garanties et LCSB.
- Savoir identifier les clauses importantes et les facteurs d'amélioration de la gestion des garanties internationales.
- Gérer le risque de mise en jeu et les clauses de mainlevée

PUBLIC

- Direction financière et Direction juridique en entreprise
- Ingénieurs d'affaires en charge de la négociation et la gestion des projets export
- Service Export
- Chargés d'affaires banque, experts et RCI dans les banques

SAVOIR-FAIRE DÉVELOPPÉS

- Savoir négocier les clauses financières des contrats en relation avec des garanties
- Construire des textes de garanties permettant de limiter les risques et le niveau d'engagement

- Identifier les clauses des garanties de marché défavorables pour le donneur d'ordre et proposer des clauses alternatives
- Savoir couvrir les risques sur les garanties par les techniques d'assurance
- Maîtriser les termes d'une garantie de paiement pour améliorer son efficacité

PRÉREQUIS

- Connaissance des incoterms et des principes de base des techniques de paiement à l'international

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

ARTICULATION DES DIFFÉRENTES CLAUSES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES SI ELLES NE SONT PAS CORRECTEMENT MONTÉES

IMPACTS DES OPÉRATIONS QUI IMPOSENT LA MISE EN PLACE DE GARANTIES BANCAIRES

- Distinction entre cautionnement et garanties
- Fonctionnement des garanties directes et indirectes,
- Les clauses importantes,
- La grille de lecture des clauses dangereuses dans un texte de garantie
- La prorogation
- La mainlevée
- La mise en jeu
- Impact du cout des garanties sur le prix du contrat

TYPOLOGIE DES GARANTIES

- Les garanties au fil du contrat
- Étude des clauses des différentes garanties de marché
- Quels corps de règles choisir ?
- Le tour du monde des garanties
- Maghreb, Inde, Chine, Proche et Moyen Orient...

LES GARANTIES DE PAIEMENT

- Structure et recommandations
- Les clauses importantes,
- Comparaison garanties de marché et LCSB (lettre de crédit *stand-by*)
- La grille de lecture des clauses dangereuses dans un texte de garantie de paiement
- La prorogation / la mainlevée
- La mise en jeu

CONCLUSION

MERCREDI 29 ET JEUDI 30 JUIN

Formation de deux journées
DURÉE : 14h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation interactive et pratique. Intervention ponctuée de nombreux exemples de cas concrets permettant réflexions et échanges d'expériences entre les participants et l'animateur spécialiste Les participants sont invités à venir avec leurs cas réels afin de favoriser les échanges.

MODE D'ÉVALUATION

- QCM et Quizz en fin de séminaire
- Mini cas en cours de formations

Nombre de participants limité à 15

TARIF : 1715 € HT (2 058 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Hubert Martini est consultant en commerce international chez Iface-Experts et consultant-formateur auprès de banques et entreprises en France, au Maghreb, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Il est par ailleurs auteur de nombreux ouvrages, en particulier « Crédits documentaires, lettres de crédit *stand-by*, cautions et garanties – Guide pratique », 3^e édition 2019 paru chez RB Édition.



LES GARANTIES EN DROIT BANCAIRE



OBJECTIFS

- Connaître les différentes garanties personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et réelles (gage-espèce, nantissement de compte bancaire, cession Dailly, hypothèque...), leurs règles de constitution et leurs effets.
- Savoir choisir la garantie la plus adaptée au type de financement, aux risques identifiés et aux actifs disponibles.
- Connaître les solutions jurisprudentielles récentes et les difficultés pratiques persistantes afin de les anticiper et d'adapter sa pratique.
- Anticiper les évolutions à venir à l'occasion de la publication des ordonnances de réforme du droit des sûretés et des procédures collectives en application de la loi PACTE.

PUBLIC

- Juristes de banque
- Avocats

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. GARANTIES PERSONNELLES

1.1 Présentation générale des diverses garanties

- Droit actuel et projet de réforme
- Traits caractéristiques et distinctifs : cautionnement, garantie autonome, lettre de confort, assurance-crédit, porte-fort...
- Règles (actuelles et à venir) de validité et régime : formalisme, mise en œuvre, moyens de défense du garant...

1.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Avantages et limites respectives
- Critères de choix : identité du garant, type de financement...

2. GARANTIES RÉELLES MOBILIÈRES

2.1 Présentation générale des diverses garanties mobilières

- Droit actuel et projet de réforme
- Garanties conférant un droit de préférence : nantissement, gage...
- Garanties conférant un droit de propriété : cession Dailly, fiducie, gage-espèce, clause de réserve de propriété...

2.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Choix offert en fonction de l'actif grevé : sûretés sur créance, sur somme d'argent, sur stock, sur titres...
- Efficacité en cas de procédure collective
- Coûts et avantages des différentes sûretés

3. GARANTIES RÉELLES IMMOBILIÈRES

3.1 Présentation des diverses garanties immobilières

- Droit actuel et projet de réforme
- Hypothèque conventionnelle, privilège immobilier, fiducie : constitution, publicité, effets

3.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Coûts de constitution et de «gestion»
- Efficacité en cas de procédure collective

MARDI 10 OCTOBRE

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1100 € HT (1320 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Augustin Aynès est agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Paris XII (UPEC).





LA FORMATION SUR-MESURE INTRA-ENTREPRISE

Toutes les formations proposées au catalogue peuvent être réalisées en intra-entreprise sur la base de cinq participants minimum.

La formation intra est une formation dispensée pour votre organisation et ajustée à vos besoins.

Avec l'accompagnement des intervenants de RB Formation, nous aménageons le programme de formation professionnelle aux besoins de votre structure, de la définition des thématiques abordées aux moyens de contrôle mis en œuvre.

Pour un impact durable sur votre organisation, nos experts (banquiers, financiers, fiscalistes, avocats, économistes, experts-comptables, etc.) adaptent leurs approches et leurs méthodologies pour répondre parfaitement au contexte de votre entreprise.

Vous vous libérez des contraintes d'organisation

Nos formations intra-entreprises permettent de pallier les soucis majeurs de disponibilité de vos collaborateurs et d'adéquation du programme, tout en optimisant les coûts.

Les modalités sont à votre choix :

Le contenu

Les ajustements du programme de la formation se font en fonction de vos spécificités d'entreprise et de vos objectifs.

Le calendrier

Aucunes dates prédéfinies, l'organisation de la formation est pensée ensemble en fonction de la disponibilité de vos équipes.

Le lieu

Au sein de notre centre de formation :
18 rue La Fayette 75009 Paris, à distance via Teams ou Webex ou dans vos locaux.

Les horaires

Les horaires précis ainsi que les temps de pause seront définis à l'élaboration du programme.



Pour démarrer votre projet, contactez-nous :

Tél. : +33 1 48 00 54 04
formation@revue-banque.fr



CATALOGUE ACTUALISÉ

SUR RB-FORMATION.FR



À propos de REVUE BANQUE

Groupe de presse de référence du secteur bancaire et financier, REVUE BANQUE offre des contenus et services diversifiés.

Dans toutes ces activités, le groupe s'appuie sur l'expertise d'auteurs, de contributeurs et d'intervenants prestigieux, et sur le savoir-faire reconnu de ses équipes. La volonté est d'apporter une information réglementaire et technique approfondie, pour décrypter et débattre des dernières évolutions dans les domaines de la banque, de l'assurance et de la finance.

Nos activités :

- RB Presse (*Revue Banque, Banque & Droit*)
- RB Événement (Club Banque, Séminaires)
- RB Formation
- RB Édition, e-librairie et Bibliothèque numérique de la Banque et de la Finance

Nos contenus sont accessibles en différentes versions *print* et *online*.

Vous retrouverez sur revue-banque.fr :

- la présentation de toutes nos activités
- des contenus exclusifs : interviews, vidéos, reportages...
- l'intégralité des contenus de nos titres de presse.

Pour un confort de lecture inégalé, en particulier sur *smartphone*, nos titres de presse sont disponibles sur l'application RB (téléchargeable à partir de votre store).

revue-banque.fr

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

Tél. : 01 48 00 54 04

rb-formation.fr